



Magali MAZUY*, Magali BARBIERI*, Didier BRETON**,
Hippolyte D'ALBIS***

L'évolution démographique récente de la France : baisse de la fécondité, augmentation de la mortalité

I. Évolution générale et structure par âge de la population

66 millions de personnes

Au 1^{er} janvier 2016, la population de la France comptait 66,6 millions d'habitants, dont 2,1 millions dans les départements d'outre-mer (Bellamy et Beaumel, 2016 ; Pison et Toulemon, 2016).

Au cours de l'année 2015, la population a augmenté de 247 000 personnes, contre 305 000 en 2014. Pour la France métropolitaine, le taux de croissance s'élève à 3,7 ‰, il est plus faible qu'en 2014, année pour laquelle il était estimé à 4,6 ‰ (tableau annexe A.1)⁽¹⁾, d'après les données provisoires de l'Insee.

La baisse du taux de croissance de la population (– 0,9 point entre 2014 et 2015) se décompose en une baisse du taux brut de natalité (– 0,3 point) et une baisse due à la hausse du taux brut de mortalité (– 0,6 point). Le solde migratoire est estimé à + 61 000 personnes. Le taux d'accroissement migratoire est positif (+ 1,0 ‰), mais ne contribue qu'à hauteur d'un quart à l'accroissement total.

Ainsi, malgré sa diminution, l'accroissement naturel demeure le principal facteur de la croissance de la population française.

(1) Les tableaux annexes A.1 à A.15 figurent en fin d'article, ils font l'objet d'une actualisation annuelle, en fonction des données disponibles. Leurs numéros ne correspondent pas toujours à l'ordre des citations dans le texte.

* Institut national d'études démographiques (Ined).

** Université de Strasbourg, Sage (Umr n°7363).

*** École d'économie de Paris, CNRS.

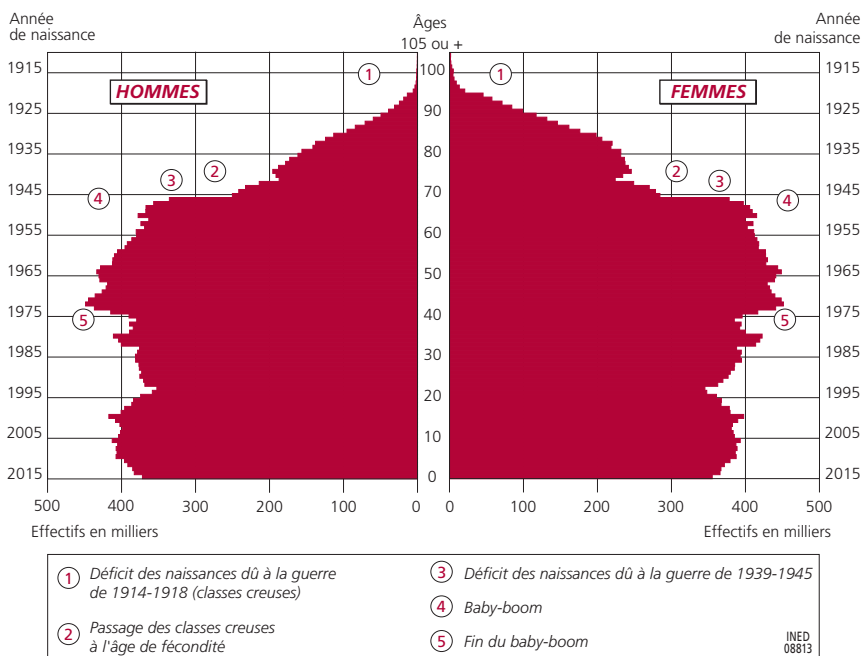
Correspondance : Magali Mazuy, Institut national d'études démographiques, 133 Boulevard Davout, 75980 Paris Cedex 20, courriel : mazuy@ined.fr

La population âgée de 60 ans et plus dépasse celle des moins de 20 ans

La proportion d'enfants et de jeunes de moins de 20 ans, qui était similaire à celle des 60 ans et plus il y a encore trois ans, lui est désormais inférieure (tableau annexe A.2). La part des personnes de 60 ans et plus croît d'année en année (18,1 % en 1985 et 25,2 % en 2016), tandis que la part des moins de 20 ans diminue très lentement (respectivement 29,2 % et 24,3 %). Cette tendance va s'accroître dans les vingt prochaines années. La population française vieillit par le haut de la pyramide des âges : d'une part, du fait de la baisse sur le long terme de la mortalité qui conduit les personnes à vivre longtemps et, d'autre part, en raison de l'arrivée à des âges avancés des générations nombreuses nées pendant le baby-boom, dont le poids se déplace progressivement vers le haut de la pyramide des âges (figure 1). Ainsi, le taux brut de mortalité va continuer à augmenter, malgré l'allongement de l'espérance de vie (Pison et Toulemon, 2016).

La base de la pyramide des âges est encore relativement importante, bien qu'elle présente un léger rétrécissement avec la baisse de la natalité. Celle-ci reste modérée par comparaison aux autres pays européens où la forte chute de la fécondité a accéléré le vieillissement démographique.

Figure 1. Pyramide des âges au premier janvier 2016



Champ : France entière (y compris Mayotte).

Source : Insee.

II. L'immigration en provenance de pays tiers mesurée à partir des titres de séjour de longue durée

Le solde migratoire, qui mesure la différence entre les entrées et les sorties de personnes sur le territoire français au cours d'une année, peut se décomposer entre les entrées et les sorties des ressortissants français ou nés en France et celles des personnes immigrées⁽²⁾. Parmi ces dernières, certaines sont soumises à l'obligation de détention d'un titre de séjour pour résider en France tandis que pour les autres⁽³⁾, la détention d'un titre n'est pas obligatoire. Cette section est consacrée à l'évolution récente des entrées de personnes étrangères en provenance de pays dits tiers, dont les ressortissants sont soumis à la détention d'un titre de séjour et en sont titulaires. Afin de mener des comparaisons temporelles cohérentes, les statistiques sont établies à périmètre géographique constant, ce qui signifie que les titres de séjour, délivrés antérieurement à des ressortissants des pays pour lesquels la détention d'un titre n'est aujourd'hui plus nécessaire, ne sont pas comptabilisés ici⁽⁴⁾.

Les flux d'entrées de ressortissants de pays tiers s'établissant légalement en France peuvent être estimés à partir des statistiques relatives à la délivrance des titres de séjour et des visas de long séjour valant titres de séjour. Elles se fondent sur les données extraites de l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF) du ministère de l'Intérieur. La méthodologie suivie pour construire ces flux est décrite en détail dans d'Albis et Boubtane (2015). Le principe de base est le suivant : on comptabilise les personnes dans le flux de l'année au cours de laquelle ils reçoivent pour la première fois un titre de séjour permettant de résider au moins un an en France. Dans la plupart des cas, cette année est la même que l'année d'entrée, mais elle peut lui être parfois postérieure (avec un titre autorisant un séjour plus long).

Une légère augmentation des flux d'entrées

Le tableau 1 présente les flux, entre 2009 et 2014, des bénéficiaires auxquels un titre d'un an et plus a été délivré pour la première fois. Le nombre de titres délivrés aux personnes étrangères, 199 957 en 2014, est proche des plus hauts niveaux observés entre les années 2003 et 2005 où ils avaient dépassé 200 000 titres par an (d'Albis et Boubtane, 2015). Le flux a augmenté de près de 4 % entre 2013 et 2014, mais, rapportée à la population française, la proportion d'étrangers titulaires d'un titre de séjour reste stable. Le flux de titres délivrés en 2014 correspond à 0,3 % de l'effectif de la population française au premier janvier.

(2) Nées à l'étranger de parents n'ayant pas la nationalité française.

(3) Soit les ressortissants des pays membres de l'Union européenne au 30 juin 2013, ainsi que l'État de la Cité du Vatican, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, les principautés d'Andorre et de Monaco, la république de Saint-Marin et la Suisse.

(4) Du fait de la modification du champ et des méthodes d'estimation retenues, le tableau annexe A.3 a fait l'objet d'une refonte à partir de 2014.

Tableau 1. Nombre de premiers titres de séjour d'un an et plus délivrés aux ressortissants de pays tiers (périmètre constant), selon l'année de début de validité et la durée de validité du titre

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Durée de 364 à 3649 jours	167 175	163 629	157 784	159 209	173 149	178 823
Durée de plus de 3649 jours	22 326	20 905	19 957	20 868	19 270	21 134
Total	189 501	18 534	177 741	180 077	192 419	199 957

Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays étrangers, à l'exception des pays membres de l'Union européenne au 30 juin 2013, ainsi que de l'État de la Cité du Vatican, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, les principautés d'Andorre et de Monaco, la république de Saint-Marin et la Suisse. Titres délivrés l'année *N* et enregistrés dans l'extraction de la base réalisée en juillet de l'année *N*+2, sauf pour l'année 2009 où l'extraction a été réalisée en juillet 2012.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Depuis 2013, les flux sont affectés par la circulaire du 28 novembre 2012. Cette circulaire rappelle les principes et clarifie les modalités de réception et de traitement des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière. En 2014, 5 894 titres de séjour ont été accordés au titre de la circulaire de 2012, contre 8 122 titres en 2013. La part des premiers titres dont la durée de validité est supérieure ou égale à dix ans reste faible, légèrement supérieure à 10 %.

70 % des adultes entrants ont moins de 35 ans

Les bénéficiaires de titres sont jeunes : en 2014, les personnes âgées de 18 à 34 ans représentaient 62,2 % de l'ensemble (tableau 2) et 70 % des adultes. La part des mineurs a néanmoins sensiblement augmenté en 2014, passant de 9,5 % du flux en 2013 à 10,4 % en 2014. Ce sont ainsi 20 699 personnes mineures nées à l'étranger de parents n'ayant pas la nationalité française qui se sont vu délivrer un titre en 2014. On notera que les personnes mineures nées en France de parents étrangers ne sont, par définition, pas comptabilisées dans les flux migratoires. Des titres de séjour spécifiques leur sont délivrés à la demande afin d'effectuer certaines démarches administratives ou pour voyager ; 44 778 titres ont ainsi été délivrés à des personnes nées en France.

Tableau 2. Distribution des bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'un an et plus par groupe d'âges, selon l'année de début de validité (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
0-17 ans	9,8	9,7	9,9	9,7	9,5	10,4
18-34 ans	65,3	65,1	64,5	64,4	62,8	62,2
35-64 ans	23,4	23,7	24,2	24,5	26,2	25,7
65 ans et plus	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères. Voir tableau 1.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Les ressortissants d'Afrique restent très majoritaires parmi les bénéficiaires d'un premier titre de séjour ; leur part augmente d'un point de pourcentage depuis 2013 (tableau 3), mais est inférieure aux niveaux qui prévalaient au début des années 2000 (d'Albis et Boubtane, 2015).

Tableau 3. Distribution des bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'un an et plus par continent d'origine, selon l'année de début de validité (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Afrique	57,7	57,3	56,9	57,0	57,0	58,0
Amérique	10,7	12,6	11,9	11,5	10,8	10,5
Asie	25,4	24,1	24,3	24,5	25,3	24,5
Europe	5,6	5,5	6,3	6,4	6,2	6,3
Océanie	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères en fonction de la nationalité d'origine. La Turquie est classée en Asie. L'Europe comprend tous les pays d'Europe non exclus précédemment (tableau 1). La somme n'est pas toujours égale à 100 du fait des arrondis et des valeurs manquantes.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires d'un titre de séjour, les femmes sont majoritaires et leur part n'a cessé d'augmenter pour atteindre 52,3 % (tableau 4), une proportion jamais atteinte depuis 1998. En 2014, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes parmi les ressortissants d'Afrique et d'Océanie, tandis qu'elles sont majoritaires parmi ceux de tous les autres continents. L'évolution de la part des femmes depuis 2009 révèle des dynamiques différenciées selon les continents d'origine. La part des femmes augmente parmi les ressortissants d'Afrique et diminue parmi ceux d'Amérique et d'Asie.

Tableau 4. Part des femmes parmi les bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'un an et plus par continent d'origine, selon l'année de début de validité (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Afrique	47,2	47,5	47,5	49,0	49,2	49,9
Amérique	59,0	59,3	58,7	58,3	58,3	57,7
Asie	54,0	53,8	54,7	54,7	54,1	53,8
Europe	60,7	60,5	60,6	60,2	60,5	60,1
Océanie	51,2	53,7	54,0	52,4	55,4	50,1
Total	51,0	51,3	51,4	52,2	52,2	52,3

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères en fonction de la nationalité d'origine. Voir précisions complémentaires en note des tableaux 1 et 3.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Parmi les femmes ayant renseigné leur situation matrimoniale (soit 91 % d'entre elles), 50,9 % étaient mariées ou pacsées et 45,6 % étaient célibataires. D'après la base AGDREF, en mai 2016, l'ensemble de ces femmes avaient au total 71 186 enfants dont 42,4 % étaient nés en France.

La moitié des titres sont délivrés pour motif familial, un quart pour les études

Le motif familial (qui inclut, ici, les titres délivrés aux mineurs) représente plus de la moitié des titres délivrés, tandis que le motif pour études en représente un peu moins du quart (tableau 5). En 2014, ces deux motifs ont néanmoins diminué au profit des motifs humanitaires et professionnels. Le motif humanitaire regroupe deux situations : les étrangers malades (6 854 personnes en 2014) et les personnes recevant un titre de séjour soit parce qu’elles ont obtenu le statut de réfugié (10 489 personnes), soit sont bénéficiaires de l’asile territorial (2 343 personnes) ou sont considérées comme des victimes de la traite des êtres humains (58 personnes). Les personnes relevant de ces statuts sont distinctes des personnes qui ont déposé une demande d’asile en France. Selon l’Ofpra, 59 025 personnes ont déposé en 2014 une première demande d’asile, soit un chiffre légèrement inférieur à celui de 2013, mais nettement supérieur à ceux des années précédentes. Parmi les demandeurs d’asile, une minorité obtiendra un statut de protection. Parmi les 14 391 personnes ayant bénéficié d’un titre de séjour pour motif professionnel en 2014, la très grande majorité (75,2 %) sont salariées ou actives non salariées. Le reste concerne les travailleurs saisonniers ou temporaires (8,2 %) et les scientifiques ou les artistes (16,6 %).

Tableau 5. Distribution des bénéficiaires d’un premier titre de séjour d’un an et plus par motif de délivrance, selon l’année de début de validité (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Familial	52,5	53,1	53,5	55,5	56,1	55,0
Études	25,1	25,8	25,2	23,7	23,9	23,7
Humanitaire	9,3	9,3	9,4	9,7	8,9	9,9
Professionnel	8,8	7,5	7,6	6,6	6,7	7,2
Divers ou non renseigné	4,3	4,2	4,2	4,5	4,4	4,2
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères en fonction du motif de délivrance renseigné dans AGDREF. Voir précisions complémentaires en note du tableau 1.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de titres octroyés pour un motif familial et sous-représentées parmi les motifs humanitaires et surtout professionnels (tableau 6). Parmi les étudiants, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes.

Les ressortissants des différents pays se répartissent très inégalement parmi les motifs de délivrance. Les ressortissants d’Afrique sont plus fortement représentés dans le motif familial (ils ont bénéficié de 70 % des titres délivrés en 2014 pour ce motif), tandis que ceux du continent américain sont surreprésentés dans les motifs professionnel et d’études (respectivement

15,2 % et 12,8 %) et les ressortissants provenant d'Asie sont surreprésentés dans les motifs professionnel, d'études et humanitaire (respectivement 32,5 %, 34,4 % et 36,4 %).

Tableau 6. Part des femmes parmi les bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'un an et plus par motif de délivrance, selon l'année de début de validité (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Familial	57,6	57,6	57,3	57,3	57,1	58,3
Études	49,9	49,1	49,9	51,1	50,4	50,0
Humanitaire	44,1	42,8	43,6	43,5	44,1	44,8
Professionnel	19,8	21,8	22,2	23,5	24,9	23,1
Total	51,0	51,3	51,4	52,2	52,2	52,3

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères en fonction du motif de délivrance renseigné dans AGDREF. Voir précisions complémentaires en note des tableaux 1 et 3.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

III. Naissances et fécondité

Baisse des naissances et de la fécondité

En 2015, le nombre de naissances est estimé à 800 000 (762 000 pour la France métropolitaine, tableau annexe A.1). Le nombre de naissances subit donc une baisse non négligeable par rapport à 2014 (Bellamy et Beaumel, 2016), année au cours de laquelle on avait enregistré près de 820 000 naissances (818 565 naissances pour la France entière, dont 781 167 en France métropolitaine). Les données définitives de 2015 et les données de 2016, disponibles en fin d'année 2016, permettront de préciser cette diminution et de voir si elle se confirme, comme semblent l'indiquer les données mensuelles provisoires de 2016.

On observe une diminution du nombre de femmes en âge de procréer : baisse de 1 point de la part des femmes âgées de 20 à 40 ans entre 2000 et 2005, de 1,5 point entre 2005 et 2010, et de 3,5 points entre 2010 et 2015. Cette baisse s'accélère depuis 2013 (Bellamy et Beaumel, 2016) et est accompagnée d'une baisse de la fécondité (tableau annexe A.4). Ceci explique que le nombre de naissances ait baissé plus fortement en 2015 que lors des années précédentes (en France métropolitaine on enregistre 20 000 naissances de moins qu'en 2013 et 2014, 30 000 de moins qu'en 2011-2012 et 40 000 de moins qu'en 2010).

Baisse de la fécondité des jeunes et légère augmentation pour les plus âgées

D'après les données provisoires pour 2015, l'indice conjoncturel de fécondité est passé de 1,98 enfant par femme en 2014 à 1,93. Cette baisse de la fécondité, observée depuis 5 ans, fait suite à une période de relative stabilité (Mazuy *et al.*, 2013). Il est encore trop tôt pour dire si cette baisse marque

une nouvelle tendance ou si elle est seulement conjoncturelle. La diminution de la fécondité s'est produite principalement chez les moins de 35 ans, et plus particulièrement à 25-29 ans (tableau 7). L'augmentation de la fécondité des femmes âgées de 35 ans ou plus s'est quant à elle fortement ralentie.

Tableau 7. Évolution de la fécondité par groupe d'âges depuis 2010 (pour 1 000 femmes)

Âge atteint dans l'année	Somme des taux par âge						Variation absolue*				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015 ^(a)	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Moins de 20 ans	35	35	35	33	32	29	0	0	-2	-1	-3
20-24 ans	272	262	258	248	240	227	-10	-4	-10	-8	-13
25-29 ans	642	633	626	616	610	589	-9	-7	-10	-6	-21
30-34 ans	665	656	657	652	658	648	-9	+1	-5	+6	-10
35-39 ans	322	327	332	337	345	346	+5	+5	+5	+8	+1
40 ans ou plus	80	83	84	87	91	92	+3	+1	+3	+4	+1
Total* (ICF)	2016	1996	1992	1973	1976	1931	-20	-4	-19	+3	-45

* ICF : Indicateur conjoncturel de fécondité, nombre d'enfants pour 1 000 femmes. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de la somme, et les variations peuvent ne pas correspondre aux différences apparentes.
 (a) Données provisoires.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Insee.

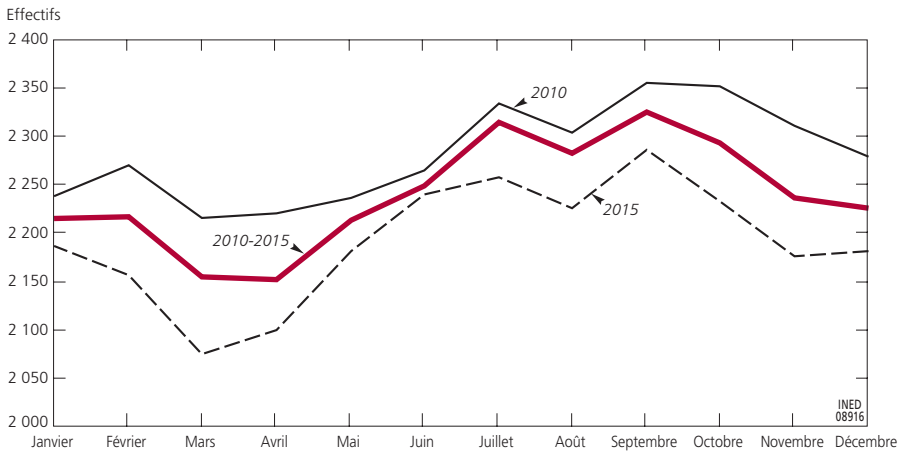
Si cette tendance se confirmait, cela pourrait modifier sensiblement nos précédentes projections relatives à la fécondité au sein des générations. Les dernières estimations de la descendance finale sont stables (environ 2,05 enfants par femme pour les générations nées à la fin des années 1970 et au début des années 1980) et l'âge moyen à la maternité stagne à 30,1 ans (tableaux annexes A.5 et A.7).

Malgré sa baisse récente, la fécondité française est l'une des plus élevées au sein de l'Union européenne, devant l'Irlande, l'Islande et la Suède (tableau annexe A.6). Notons qu'en 2014, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) baisse légèrement pour les pays ayant une fécondité soutenue (Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni), alors qu'il remonte pour les pays ayant une fécondité basse (Allemagne, Bulgarie, Espagne, Hongrie, Lettonie, République tchèque). Cette remontée date de plusieurs années pour deux pays, la Lettonie et la Hongrie. En Lettonie, la fécondité est repartie à la hausse depuis 2011 : elle est passée de 1,33 à 1,65 enfant par femme ; en Hongrie elle augmente depuis 2011, passant de 1,23 à 1,44 enfant par femme (tableau annexe A.6).

Des naissances plus nombreuses de juillet à octobre

Le nombre mensuel de naissances oscille entre 60 000 et 73 000. Ramené à un nombre moyen journalier, il fluctue entre 2 100 et 2 350 (figure 2). C'est pendant l'été et le début de l'automne qu'on enregistre le pic de naissances (de juillet à octobre) alors qu'elles sont moins nombreuses en mars et avril. Cette saisonnalité des naissances a connu au fil des siècles des évolutions : les naissances étaient très nombreuses entre janvier et avril au XVII^e siècle. Cette ancienne saisonnalité est expliquée notamment par le calendrier des mariages et les prescriptions liées au calendrier catholique (périodes de carême), ainsi que par les migrations saisonnières, liées aux travaux agricoles qui impliquaient un travail saisonnier accompagné des migrations temporaires (Rohrbasser et Régnier-Loilier, 2011). Ce pic s'est maintenu sur le long terme, puis s'est déplacé. À l'heure actuelle, les conceptions, décidées préférentiellement l'été, donnent lieu à un pic de naissances l'été suivant (du fait du délai moyen de conception), alors que les couples souhaiteraient que ces naissances arrivent plus tôt dans l'année. Les naissances sont aussi particulièrement nombreuses la deuxième quinzaine de septembre, correspondant aux conceptions de la fin d'année et notamment celles lors du réveillon (*ibid.*).

Figure 2. Nombre journalier de naissances pour chaque mois de l'année (en 2010 et 2015 et sur la période 2010-2015)



Champ : France entière.

Source : Calcul des auteur-e-s à partir des données publiées de l'état civil.

Près de 60 % des naissances sont issues de parents non mariés

La part des naissances hors mariage est en augmentation régulière depuis les années 1970. En 2014, elle atteignait 57,2 % des naissances, soit 57,7 % de la fécondité totale (tableau annexe A.4). Inférieure à 9 % au début du XX^e siècle, et encore plus faible dans les années 1960 (6 %), elle a ensuite fortement augmenté (Daguet, 2002), du fait des transformations importantes

de la famille et de la pluralisation des normes familiales. Les enfants nés hors mariage sont majoritaires parmi l'ensemble des naissances depuis l'année 2007.

Marié-e-s ou non, les mères et pères peuvent désormais transmettre leurs noms respectifs à leur enfant, depuis l'année 2002⁽⁵⁾. En 2014, un peu moins de 90 % des enfants portaient le nom d'un seul de leur parent et en majorité (83 %) celui de leur père ; 6,6 % portaient le nom de leur mère, correspondant le plus souvent à des situations de monoparentalité. Un peu plus de 10 % des enfants se sont vu attribuer le double nom. Dans ces cas, le nom du père est en première position huit fois sur dix (Mazuy *et al.*, 2015). La part des enfants portant un double nom varie sur le territoire (tableau 8). Ainsi, pour les mères résidant dans le sud-ouest de la France, non loin de l'Espagne, pays dans lequel les enfants portent le double nom de manière automatique (Bellamy, 2015), on enregistre plus fréquemment que sur le reste du territoire le double nom : plus d'un enfant sur 6 porte le double nom dans les Pyrénées-Atlantiques (18,9 %), les Pyrénées-Orientales (17,6 %), en Ariège (18,2 %), légèrement moins en Lozère (15,7 %). Les autres départements situés dans le sud-ouest de la France présentent des niveaux supérieurs à la moyenne ; d'autres se démarquent, comme la Corse-du-Sud (16,3 %) ou encore Paris (13,6 %) et certains territoires d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Nouvelle-Calédonie : plus de 20 %). À l'inverse, le double nom concerne moins de 8 % des enfants dans des départements de la moitié nord de la France (Moselle, Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis, Nord, Haute-Marne, Pas-de-Calais, Doubs, Territoire de Belfort), la Loire et certains territoires d'outre-mer. Les mères d'enfants nés en 2014 portant le double nom étaient un peu plus âgées en moyenne (30,8 ans)⁽⁶⁾ que l'ensemble des mères (30,5 ans) alors que les pères étaient un peu plus jeunes (33,1 ans contre 33,3 ans pour l'ensemble des pères). L'écart d'âge entre les parents⁽⁷⁾ ayant donné le double nom à leur enfant est inférieur à l'écart d'âge moyen de l'ensemble des parents : 2,3 ans contre 2,9 ans. Notons qu'en 2012, pour l'ensemble des couples, cet écart d'âge était en moyenne de 2,5 ans (Daguet, 2016). Cette moindre différence d'âge parmi les parents ayant transmis le double nom peut être corrélée avec une plus forte équité au sein de ces couples. Ces deux indicateurs peuvent se lire comme deux marqueurs d'égalitarisme au sein du couple.

(5) Depuis la loi n°2002-304 du 4 mars 2002, applicable pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2005, les parents ont la possibilité de choisir le nom qu'ils transmettent à leur(s) enfant(s). On comptait, avant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, quatre configurations possibles : nom du père, nom de la mère, ou double nom, avec dans ce dernier cas, le nom de la mère en première ou seconde position. Le choix du nom doit être fait au plus tard au moment de la déclaration de l'enfant (Article 311-21 inséré par la loi n° 2002-304, modifié par loi n° 2013-404 du 17 mai 2013).

(6) L'âge moyen est calculé à partir de l'âge des mères issu des bulletins d'état civil, il est différent de l'âge moyen à la maternité, calculé à partir de taux par âge (ramenés à la population totale de femmes de chaque âge).

(7) âge du père – âge de la mère.

Tableau 8. Proportion (%) d'enfants portant le double nom et écart d'âge (en années) entre les parents, par département en 2014

Département	Double nom	Écart d'âge	Département	Double nom	Écart d'âge	Département	Double nom	Écart d'âge
987 - Polynésie française	ns		87 - Haute-Vienne	11,9	2,8	71 - Saône-et-Loire	9,2	2,5
977 - Saint-Barthélemy	26,0	2,6	41 - Loir-et-Cher	11,9	2,7	55 - Meuse	9,1	2,7
988- Nouvelle-Calédonie	20,0	-1,6	74 - Haute-Savoie	11,9	2,6	61 - Orne	9,0	2,6
64- Pyrénées-Atlantiques	18,9	2,4	91 - Essonne	11,8	3,3	01 - Ain	9,0	2,7
09 - Ariège	18,2	2,6	06 - Alpes-Maritimes	11,7	3,1	76 - Seine-Maritime	8,9	2,7
66 - Pyrénées-Orientales	17,6	2,9	89 - Yonne	11,6	2,8	69 - Rhône	8,9	2,9
2A - Corse-du-Sud	16,3	3,8	15 - Cantal	11,6	2,5	43 - Haute-Loire	8,8	2,5
48 - Lozère	15,7	2,6	2B - Haute-Corse	11,6	3,8	50 - Manche	8,8	2,4
47 - Lot-et-Garonne	14,7	2,8	45 - Loiret	11,5	2,9	53 - Mayenne	8,7	2,4
11 - Aude	14,5	3,0	78 - Yvelines	11,5	2,9	974 - La Réunion	8,7	3,3
40 - Landes	14,3	2,4	14 - Calvados	11,4	2,5	39 - Jura	8,6	2,7
46 - Lot	14,2	2,7	19 - Corrèze	11,3	3,3	38 - Isère	8,6	2,7
17 - Charente-Maritime	14,1	2,5	94 - Val-de-Marne	11,3	2,5	68 - Haut-Rhin	8,6	2,3
24 - Dordogne	14,1	2,7	07 - Ardèche	11,3	2,7	85 - Vendée	8,6	2,9
33 - Gironde	14,0	2,5	92 - Hauts-de-Seine	11,2	2,9	72 - Sarthe	8,5	2,5
32 - Gers	13,9	2,5	28 - Eure-et-Loir	11,2	2,8	13 - Bouches-du-Rhône	8,4	3,0
31 - Haute-Garonne	13,8	2,6	12 - Aveyron	11,0	2,9	08 - Ardennes	8,1	3,0
75 - Paris	13,6	3,0	56 - Morbihan	11,0	2,4	88 - Vosges	8,1	2,8
65 - Hautes-Pyrénées	13,4	2,6	30 - Gard	10,9	3,1	70 - Haute-Saône	8,1	2,7
04 - Alpes-de-Haute-Provence	13,3	2,8	49 - Maine-et-Loire	10,6	2,3	99 - Étranger	8,0	3,9
36 - Indre	13,1	2,7	03 - Allier	10,6	2,7	57 - Moselle	7,9	2,8
58 - Nièvre	13,0	2,7	73 - Savoie	10,6	2,6	42 - Loire	7,8	2,7
16 - Charente	13,0	2,5	26 - Drôme	10,4	2,7	67 - Bas-Rhin	7,7	2,9
86 - Vienne	12,4	2,5	83 - Var	10,4	2,9	93 - Seine-Saint-Denis	7,7	4,1
29 - Finistère	12,3	2,6	60 - Oise	10,2	2,7	59 - Nord	7,7	2,8
81 - Tarn	12,3	2,4	51 - Marne	10,2	2,6	52 - Haute-Marne	7,1	2,7
37 - Indre-et-Loire	12,3	2,6	10 - Aube	10,1	2,7	62 - Pas-de-Calais	6,9	2,5
82 - Tarn-et-Garonne	12,2	2,8	21 - Côte-d'Or	10,1	2,9	25 - Doubs	6,6	2,8
79 - Deux-Sèvres	12,2	2,4	63 - Puy-de-Dôme	10,0	2,4	90 - Territoire de Belfort	6,0	2,9
34 - Hérault	12,1	3,0	80 - Somme	9,7	2,6	975 - Saint-Pierre-et-Miquelon	5,1	3,8
77 - Seine-et-Marne	12,1	3,0	02 - Aisne	9,6	2,8	978 - Saint-Martin	4,9	3,2
22 - Côtes-d'Armor	12,1	2,4	95 - Val-d'Oise	9,5	3,4	973 - Guyane	4,1	3,6
18 - Cher	12,0	2,8	54 - Meurthe-et-Moselle	9,4	2,9	972 - Martinique	3,9	3,3
35 - Ille-et-Vilaine	12,0	2,3	84 - Vaucluse	9,4	3,1	971 - Guadeloupe	2,3	3,4
23 - Creuse	11,9	2,9	05 - Hautes-Alpes	9,3	2,8	976 - Mayotte	0,5	6,0
44 - Loire-Atlantique	11,9	2,3	27 - Eure	9,3	2,6			

Champ : France entière.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des fichiers détails de l'état civil (Fichier naissances de 2014).

IV. Les interruptions volontaires de grossesse (IVG)

Baisse du nombre d'IVG en 2014 et 2015

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) baisse depuis 2014 (Vilain, 2016). On a enregistré 218 097 IVG en 2015 dont 203 463 en France métropolitaine, contre 227 038 IVG en 2014 dont 211 764 en France métropolitaine (tableau annexe A.8), et 229 021 en 2013 dont 216 697 en France métropolitaine⁽⁸⁾. La baisse du nombre de femmes en âge de procréer n'explique pas à elle seule cette diminution du nombre d'IVG, en effet, le taux de recours parmi les femmes d'âge fécond (âgées de 15 à 49 ans) est passé de 15,5 ‰ en 2014 à 14,9 ‰ en 2015. Le nombre moyen d'IVG par femme pour l'année 2015 a également baissé, passant à 0,53 IVG par femme, alors qu'il avait légèrement augmenté en 2014. Les indicateurs de fréquence de l'IVG sont donc en légère baisse, l'indicateur conjoncturel d'IVG continuant à suivre le même mouvement annuel que l'indicateur conjoncturel de fécondité (Mazuy *et al.*, 2015). À partir des données issues des bulletins d'interruption de grossesse (BIG), il est possible de mener des analyses complémentaires et de préciser d'autres évolutions du recours à l'IVG. Ainsi, d'après cette source, les caractéristiques de recours à l'IVG se sont sensiblement modifiées depuis sa légalisation en 1975 : le rajeunissement de l'âge moyen à l'IVG (avec une concentration pendant la période de jeunesse sexuelle) s'est accompagné d'un raccourcissement du délai entre les IVG de rang 1 et 2. La part des femmes ayant recours à l'IVG au moins une fois au cours de leur vie a baissé depuis la légalisation, sans doute du fait de la meilleure couverture contraceptive. En revanche on assiste à une augmentation des IVG répétées, mais pour atteindre un niveau qui reste relativement faible : 10 % des femmes auraient recours deux fois à l'IVG au cours de leur vie (dans les conditions observées en 2011) et 4 % plus de deux fois (Mazuy *et al.*, 2014b). Ces évolutions traduisent plusieurs phénomènes : l'allongement de la période de jeunesse sexuelle liée à une entrée en sexualité plus précoce et une mise en couple plus tardive au fil des générations, la pluralisation des parcours génésiques et sexuels des femmes, des périodes de vie avec ou sans partenaire, et le recours à des méthodes de contraception qui varient en fonction de la situation personnelle et donne lieu à une efficacité (théorique comme pratique) qui peut fluctuer et davantage exposer à une grossesse non prévue (Bajos *et al.*, 2012 et 2013).

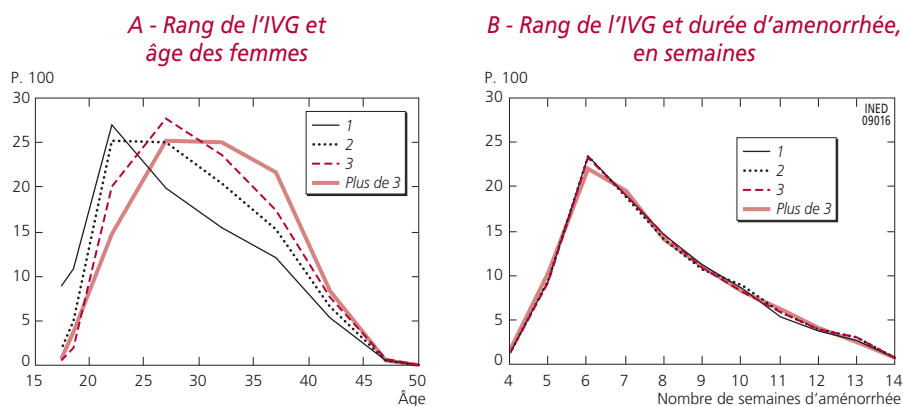
Un recours à l'IVG peu différencié selon le rang

L'exploitation des bulletins d'interruption de grossesse (BIG) permet de mener des analyses sur certaines caractéristiques des femmes par rang d'IVG

(8) Depuis 2010, les données prennent en compte les actes d'IVG rattachés aux régimes particuliers des indépendants et des agriculteurs : le Régime social des indépendants (RSI) et la Mutuelle sociale agricole (MSA).

grâce aux informations recueillies à partir de la dernière version du bulletin d'IVG mise en place en 2011 (Mazuy *et al.*, 2014b). Les résultats ci-dessous sont pondérés, car les IVG issues des BIG ne sont pas strictement représentatives de l'ensemble des IVG du fait d'une sous-déclaration des IVG, notamment en cabinet de ville. Les variables analysées ne sont pas redressées des valeurs manquantes, car on suppose les déclarations représentatives de l'ensemble. Nous avons donc fait l'hypothèse que la non-réponse n'est pas liée à des caractéristiques spécifiques de l'IVG ou des femmes y ayant recours, mais résulte de pratiques dans le recueil de l'information via les bulletins statistiques d'interruption volontaire de grossesse⁽⁹⁾. Les résultats pour l'année 2012⁽¹⁰⁾ mettent en évidence que les caractéristiques des IVG diffèrent peu selon le rang, hormis l'âge de la femme (figures 3A, 3B, 4A, 4B, 4C). Quel que soit le rang de l'IVG, la durée de grossesse à l'IVG est la même. Il ne semble donc pas que les femmes ayant plusieurs IVG soient plus éloignées d'un accès au soin. Les premières IVG comme les autres sont pratiquées dans les mêmes proportions au sein du secteur public ou privé, les premières IVG sont toutefois un peu plus souvent médicamenteuses (figure 4B).

Figure 3. Distribution des IVG selon l'âge des femmes (A) et la durée de la grossesse (B), par rang d'IVG, en 2012



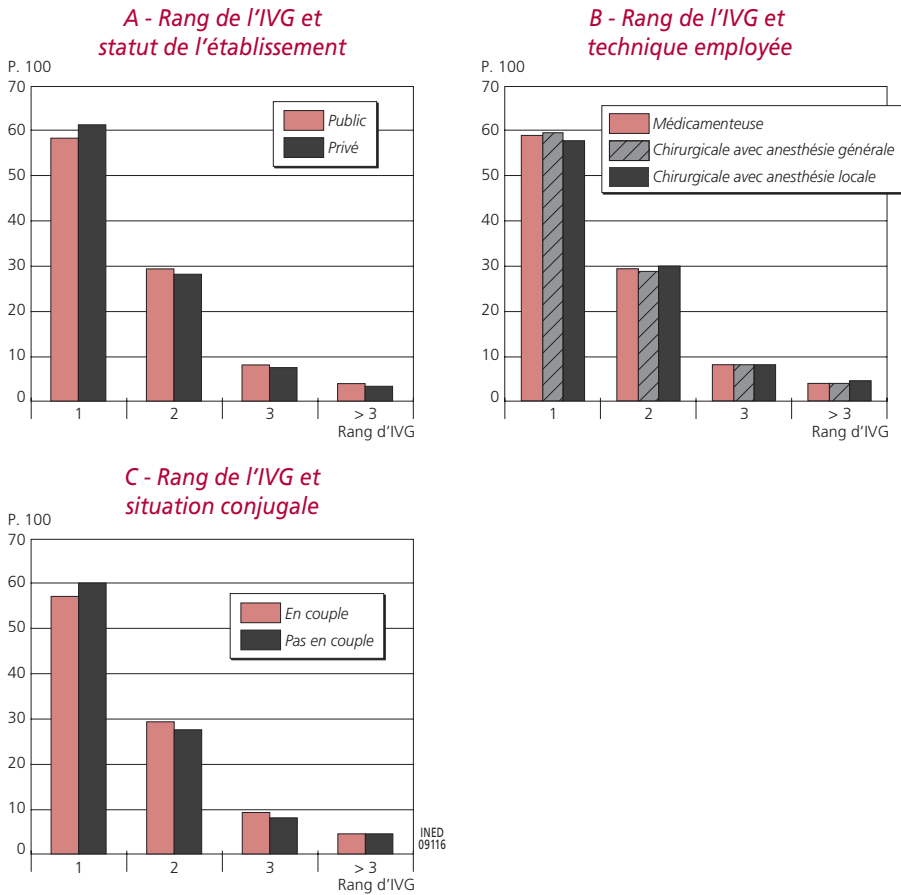
Champ : France métropolitaine.

Source : Bulletins d'interruptions de grossesse, 2012.

(9) Le non-remplissage ou la non-transmission peut s'expliquer par un manque de temps, une surcharge des équipes médicales; en outre, le remplissage peut paraître superflu aux équipes, d'autant plus qu'aucun autre acte médical ne fait l'objet d'un dispositif spécifique. Le bulletin statistique est remplacé progressivement par les données du PMSI (Rapport de la commission IVG 2016; Mazuy *et al.*, 2014b).

(10) Nous exploitons ici les bulletins de l'année 2012, que nous jugeons les plus robustes. Le bulletin ayant été modifié en 2011, avec l'introduction de variables supplémentaires, les données de 2011 concernant ces variables sont plus fragiles. Les données postérieures à 2012 sont en cours de traitement. La sous-déclaration et la non-remontée des bulletins pour certains départements ont augmenté en 2013 et 2014, car une autre source de données se substitue progressivement au bulletin statistique d'IVG (Vilain, 2016; Mazuy *et al.*, 2014b).

Figure 4. Distribution de diverses caractéristiques selon le rang d'IVG, en 2012



Champ : France métropolitaine.

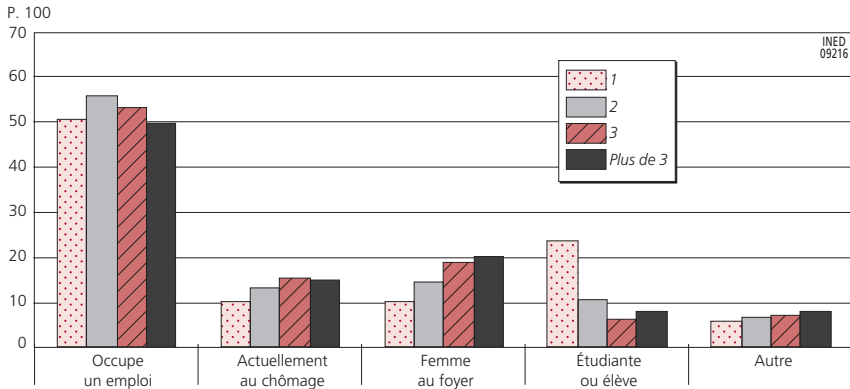
Source : Bulletins d'interruptions de grossesse, 2012.

Près de la moitié des femmes déclarent être en couple au moment de l'IVG. Pour les femmes en couple, les IVG de rang 2 et 3 sont légèrement plus nombreuses, alors que pour les femmes sans conjoint, plus jeunes lors du recours à l'IVG, on compte plus de premières IVG⁽¹¹⁾. Parmi l'ensemble des IVG de rang 1, on compte d'ailleurs près d'un quart d'étudiantes (figure 5). Pour les IVG de rangs élevés, les femmes déclarent plus fréquemment être au chômage ou au foyer.

La fréquence des IVG répétées est plus élevée pour les femmes nées à l'étranger et on peut faire l'hypothèse que leurs parcours génésiques sont plus complexes (notamment lorsqu'il y a une migration aux âges où se concentre

(11) Ce résultat est fortement dépendant de l'âge des femmes, les IVG de rang 1 étant les plus fréquentes aux jeunes âges. À âge égal, les femmes en couple connaissent surtout des premières IVG.

Figure 5. Répartition de l'activité des femmes, par rang d'IVG, en 2012



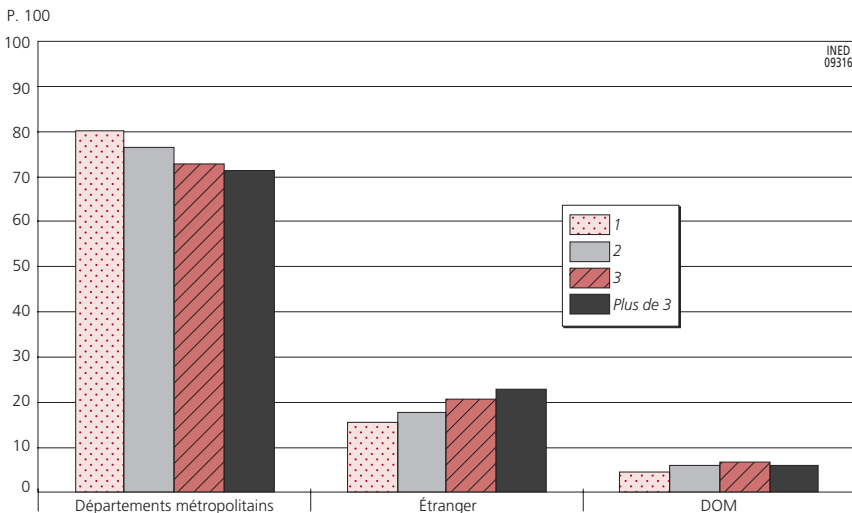
Champ : France métropolitaine.

Source : Bulletins d'interruptions de grossesse, 2012.

la fécondité), et que l'accès aux soins et à la contraception sur le territoire est pour certaines d'entre elles moins facile (figure 6 ; Rapport de la Commission IVG, 2016).

Par ailleurs, tout comme l'indicateur conjoncturel de fécondité est surestimé pour les femmes migrantes (Toulemon, 2004 ; Toulemon et Mazuy, 2005), l'indicateur conjoncturel d'IVG peut souffrir des mêmes biais de construction, la migration étant fortement liée à la fécondité.

Figure 6. Répartition des lieux de naissance des femmes, par rang d'IVG, en 2012



Champ : France métropolitaine.

Source : Bulletins d'interruptions de grossesse, 2012.

V. Mariages, pacs et divorces

Une légère hausse des mariages due principalement aux couples de même sexe

En 2014, 415 023 unions (pacs et mariages)⁽¹²⁾ ont été enregistrées, soit une augmentation de 7 642 par rapport à 2013 (+ 1,9 %) (tableau 9, tableau annexe A.9). Sans l'intégration de Mayotte dans les statistiques, l'accroissement aurait été de 1,7 %⁽¹³⁾.

Tableau 9. Nombre d'unions officialisées en 2014 et évolution entre 2013 et 2014 selon la nature de l'union et le sexe des conjoint-e-s

<i>Année 2014</i>			
	Mariages	Pacs	Total
Entre une femme et un homme	230 770	167 469	398 239
Entre personnes de même sexe	10 522	6 262	16 784
<i>Homme – Homme</i>	5 666	3 517	9 183
<i>Femme - Femme</i>	4 856	2 745	7 601
Total	241 292	173 731	415 023
<i>Évolution 2013 - 2014</i>			
	Mariages	Pacs	Total
Entre une femme et un homme	- 455	4 766	4 311
Entre personnes de même sexe	3 155	176	3 331
<i>Homme – Homme</i>	1 359	164	1 523
<i>Femme - Femme</i>	1 796	12	1 808
Total	2 700	4 942	7 642

Champ : France entière.
Sources : Ministère de la Justice, Insee - état civil.

Ce sont avant tout les pacs entre une femme et un homme (+ 4 766) et les mariages entre personnes de même sexe (+ 3 155) qui contribuent à l'augmentation du nombre d'unions officialisées. Le nombre de pacs entre deux personnes de même sexe augmente très peu (+ 176) alors que celui de mariages hétéro-

(12) Ce nombre inclut des doubles comptes de deux types : 1) des couples se pacsent et se marient une même année civile ; 2) certains mariages sont issus de couples pacés depuis plusieurs années. Les statistiques de l'état civil sur les mariages ne permettent pas d'en tenir compte. D'après l'enquête *Famille et logements* de 2011, la proportion de personnes pacées parmi celles s'étant mariées en 2010 est de l'ordre de 10 %. On peut considérer que cette proportion a peu varié entre 2012 et 2013 et que ces effectifs d'unions surestiment donc le nombre de « nouveaux » couples officialisés de l'ordre de 6 %.

(13) À Mayotte en 2014, on a enregistré au total 467 mariages, dont 4 mariages entre personnes de même sexe.

sexuels diminue (- 455). L'accroissement relatif le plus important concerne les mariages de personnes de même sexe (+ 42 %), mais en 2013 la possibilité de contracter un mariage n'a été possible qu'à partir de la fin du mois de mai, les deux effectifs ne sont donc pas comparables. En 2014, le nombre de mariages entre une femme et un homme atteint son plus bas niveau historique (moins de 231 000) alors que le nombre total de pacs retrouve peu à peu le niveau de l'année 2009⁽¹⁴⁾ (tableau 10).

Tableau 10. Évolution du nombre de pacs de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Déclarations de pacs (total)	174 584	205 561	152 176	160 732	168 779	173 731
<i>Dont pacs dans les DOM</i>	1 404	1 602	1 376	1 537	1 656	1 705
Nombre de pacs conclus selon le sexe des partenaires						
Homme-Homme	4 894	5 208	4 156	3 750	3 348	3 517
Femme-Femme	3 542	3 938	3 338	3 223	2 733	2 745
Homme-Femme	166 148	196 416	144 682	153 759	162 698	167 469
* Données provisoires.						
<i>Champ</i> : France entière hors Mayotte en 2009 et 2010.						
<i>Source</i> : Ministère de la Justice (actes signés devant les tribunaux et devant les notaires).						

En 2014, la part des mariages entre un homme et une femme parmi l'ensemble des unions officialisées s'établit à 55,6 %, contre 56,8 % en 2013. Si le mariage hétérosexuel reste la « norme », cette dernière s'étiole petit à petit.

En 2015, le nombre total de mariages atteindrait, d'après les premières estimations, un minimum historique sous la barre des 240 000. La cause principale serait la diminution du nombre de mariages entre personnes de même sexe (Bellamy et Beaumel, 2016)⁽¹⁵⁾. Depuis 2013, année de la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, le nombre mensuel moyen de mariages entre personnes de même sexe ne cesse de diminuer (1 050 en 2013, 877 en 2014 et 667 en 2015). Il est probable que ce nombre se stabilisera dans les années à venir, une fois que l'ensemble des couples « en attente » de cette mesure auront saisi l'opportunité de se marier. Ce phénomène s'apparente

(14) Le nombre de pacs en 2010 avait été particulièrement important, peut-être par anticipation des nouvelles règles fiscales de 2011 faisant disparaître l'avantage fiscal d'un contrat de mariage ou pacs en milieu d'année. Le nombre de pacs a alors chuté en 2011 avant de remonter lentement en 2012 et 2013 (Mazuy *et al.*, 2014a ; figure 6). Il se peut que les couples pour lesquels la principale raison de se passer était fiscale aient ensuite renoncé à le faire.

(15) L'analyse des statistiques de mariages et pacs porte sur les données enregistrées en 2014. En effet, si des estimations du nombre de mariages sont publiées par l'Insee, les fichiers de l'année 2015 ne seront disponibles qu'au premier trimestre 2017. L'état civil relatif aux mariages souffre plus que les autres enregistrements de défauts de remontées statistiques, notamment des petites communes. C'est la raison pour laquelle, depuis 2001, une enquête annuelle spécifique est réalisée auprès d'un échantillon de communes afin de redresser les statistiques relatives aux mariages. Cette opération indispensable retarde d'autant la mise à disposition des fichiers.

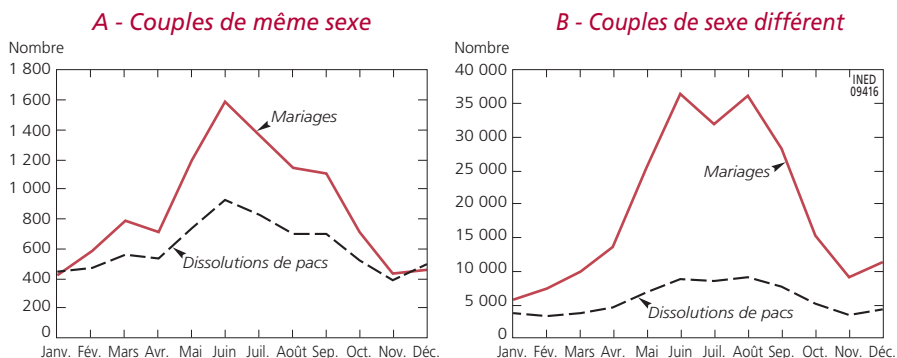
à ceux observés à l'occasion d'autres changements législatifs ou de la mise en place de nouvelles mesures, telles que la création du pacs en 1999 ou encore la simplification de la procédure de divorce en 2005.

4 % des unions légales concernent des couples de même sexe

En 2014, les légalisations d'unions entre personnes de même sexe concernent 4,4 % de l'ensemble des mariages et 3,6 % de l'ensemble des pacs. Ces proportions sont supérieures à celles observées dans d'autres pays les années qui ont suivi l'ouverture des mariages aux couples de même sexe : la Belgique (3,1 % en 2003), l'Espagne (2,2 % en 2006) ou encore le Canada (2,8 % en 2006) (Cortina *et al.*, 2013). Le nombre de mariages et de pacs entre hommes dépasse légèrement celui des unions officialisées entre femmes : parmi les unions homosexuelles, 53,8 % des mariages et 56,2 % des pacs en 2014 sont des unions entre deux hommes. Ces proportions sont très proches, mais légèrement inférieures à la proportion de couples d'hommes dans l'ensemble des couples de personnes de même sexe, estimée à 60 % d'après l'enquête *Famille et logements* de 2011 (Buisson et Lapinte, 2013). Ce différentiel pourrait signifier un recours plus fréquent à la légalisation de leur union par les couples de femmes et/ou une sous-déclaration plus forte de leur union au moment de l'enquête *Famille et logements*.

En 2014, les couples de même sexe se sont plus souvent mariés que pacés par rapport aux couples de sexe différent (62 % des légalisations sont des mariages contre 57 % pour les couples hétérosexuels). Cette tendance est légèrement plus forte pour les couples de femmes (63,8 %) que pour les couples d'hommes (61,7 %). Mais une partie des mariages sont le fait de couples préalablement pacés comme l'indique la concordance entre la distribution mensuelle des mariages d'une part et des dissolutions de pacs d'autre part (figure 7).

Figure 7. Nombre mensuel de dissolutions de pacs et de mariages pour les couples de même sexe (A) et les couples de sexe différent (B) en 2014



Champ : France entière.

Sources : Ministère de la Justice, Insee, état civil.

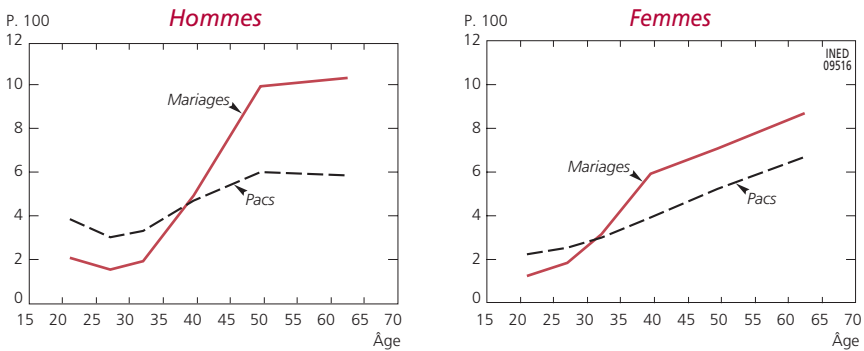
Recours au pacs pour les plus jeunes et au mariage pour les plus âgé-e-s

En 2014, comme en 2013, la proportion de pacs parmi les unions décroît à mesure que l'âge augmente (Mazuy *et al.*, 2015). Entre 18 et 24 ans les mariages et les pacs sont relativement rares, mais la majorité des unions officialisées prennent la forme d'un pacs (61 % chez les hommes de 18 à 24 ans et 56 % pour les femmes), alors que ce type d'union est minoritaire aux âges plus avancés (environ 30 % au-delà de 55 ans).

À l'inverse, la proportion d'unions légales entre deux personnes de même sexe augmente avec l'âge (figure 8) : au-delà de 55 ans près d'une union officialisée sur dix concerne un couple de même sexe (9 % pour les hommes et 8 % pour les femmes).

Avant 40 ans, la proportion d'unions légales entre deux personnes de même sexe est plus forte parmi les pacs que parmi les mariages ; c'est l'inverse au-delà (figure 8).

Figure 8. Part des mariages et des pacs conclus entre personnes de même sexe selon l'âge, pour chaque sexe en 2014



Note : Les âges en abscisse correspondent respectivement aux classes d'âge 18-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans et 55 ans et plus. Ce sont les classes d'âges utilisées par le ministère de la Justice pour ses publications.

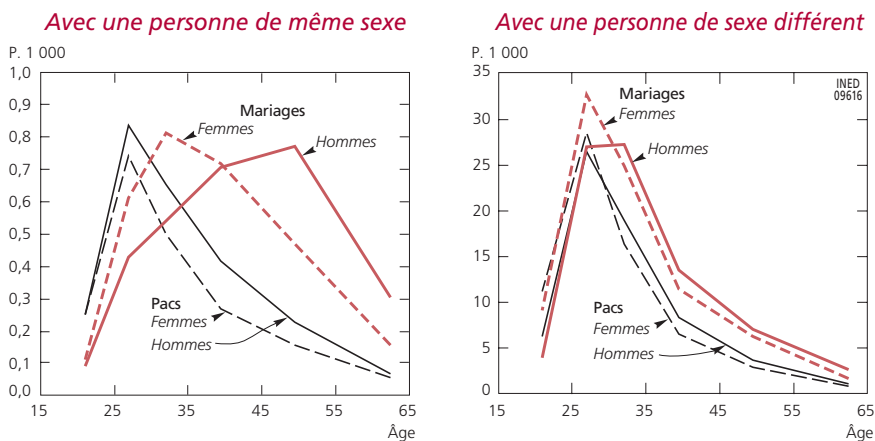
Champ : France entière.

Sources : Ministère de la Justice, Insee, état civil, calculs des auteur-e-s.

Nombre moyen de pacs et de mariages (estimés d'après les taux)

Les taux de mariages et de pacs (événements réduits) sont calculés en rapportant le nombre de mariages ou de pacs enregistrés pour un groupe d'âges donné à la population moyenne de ce groupe d'âges. Leur calcul peut se faire selon le type d'union, et selon que l'union concerne des personnes de même sexe ou non (figure 9). Pour les couples hétérosexuels, les profils des taux selon l'âge varient peu selon la nature de l'union contractée avec un maximum à 25 ans ou 35 ans (mariages ou pacs des hommes). À l'inverse, pour les couples de même sexe, le calendrier des unions est plus tardif pour les mariages, en particulier ceux contractés entre deux hommes.

Figure 9. Taux de mariages et de pacs réduits en 2014



Champ : France entière.

Sources : Ministère de la Justice, Insee, état civil, calculs des auteur-e-s.

La somme des mariages et pacs réduits s’interprète comme un nombre moyen d’unions contractées par une personne tout au long de sa vie dans les conditions de l’année. Ainsi, dans les conditions de l’année 2014, pour 1 000 hommes, 39 formeraient une union de même sexe (pacs et mariages confondus), contre 34 femmes pour 1 000. Cette somme serait de respectivement 927 et 950 pour des unions hétérosexuelles, soit près d’un événement par homme ou par femme au cours de la vie. Un même couple peut signer successivement un pacs et un mariage. Les 950 unions contractualisées par les femmes avec un homme se décomposeraient en 405 pacs et 545 mariages (tableau 11). Sans disposer de données plus précises, notamment les dissolutions de pacs par motif précis (données non publiées) ou des mariages selon le statut d’union antérieur des conjoint-e-s au moment de se marier (information non disponible dans le bulletin d’enregistrement des mariages qui renseigne sur l’état civil légal), il est impossible d’affiner davantage ces indicateurs afin de calculer un nombre moyen de signatures de contrats, corrigé des doubles comptes de pacs et mariage au sein d’un même couple.

Tableau 11. Somme des pacs et des mariages réduits (p. 1 000) en 2014

Pacs				Mariages			
Homme		Femme		Homme		Femme	
Avec un homme	Avec une femme	Avec une femme	Avec un homme	Avec un homme	Avec une femme	Avec une femme	Avec un homme
16	398	13	405	23	529	21	545

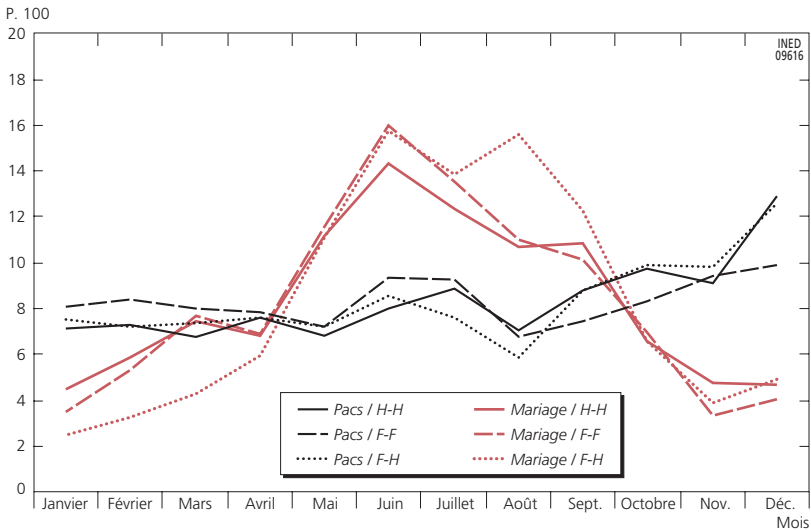
Champ : France entière.

Sources : Ministère de la Justice, Insee, état civil, calculs des auteur-e-s.

Une saisonnalité liée à la nature du contrat d'union

Pour la première fois en 2014, nous pouvons comparer la saisonnalité des différents types d'union. Le contraste entre mariage et pacs est plus marqué que celui entre couples de même sexe et couples hétérosexuels. Les mariages et les pacs présentent des variations saisonnières proches pour les couples de même sexe et ceux de sexe différent. Pour le mariage, la saisonnalité marque un pic entre juin et août tandis que pour les pacs, un léger pic se dessine en fin d'année (figure 10). Les nouvelles règles fiscales supprimant l'avantage aux couples officialisés en milieu d'année avaient modifié la saisonnalité des pacs à partir de 2011, mais pas celle des mariages dont la valeur symbolique, non appréciable à partir des simples données administratives, est certainement attachée à son rituel festif, plus simple à organiser durant la période estivale (Mazuy *et al.*, 2015). Les représentations et modes d'organisation respectifs du mariage (festif, estival, familial, et souvent avec un nombre d'invités important) et du pacs (acte civil et administratif, moins empreint d'obligations traditionnelles et familiales, souvent plus confidentiel) agissent indifféremment pour les couples de même sexe et les couples hétérosexuels.

Figure 10. Répartition mensuelle des mariages et des pacs selon le sexe des conjoint-e-s en 2014



Champ : France entière.

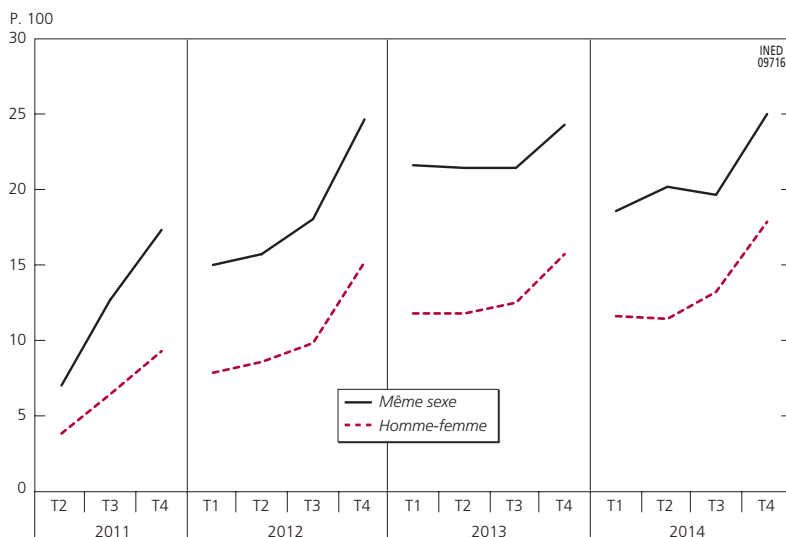
Sources : Ministère de la Justice, calculs des auteur-e-s.

Plus de pacs enregistrés chez les notaires pour les couples de même sexe

Depuis mars 2011, date à partir de laquelle il a été possible de se pacser devant un notaire, la part des pacs enregistrés par un notaire n'a cessé de croître. L'année

2014 marque, sur ce point, un arrêt (figure 11) sans que la saisonnalité ne soit modifiée, avec toujours une plus forte proportion de pacs chez le notaire au 4^e trimestre. La proportion plus élevée de pacs signés chez un notaire se maintient pour les couples de même sexe, mais l'écart avec les couples hétérosexuels diminue légèrement.

Figure 11. Proportion de pacs signés chez un notaire de 2011 à 2014 par trimestre



Note : La possibilité de signer un pacs chez un notaire date de mars 2011 d'où le début de la série au deuxième trimestre 2011.

Champ : France entière, hors Mayotte.

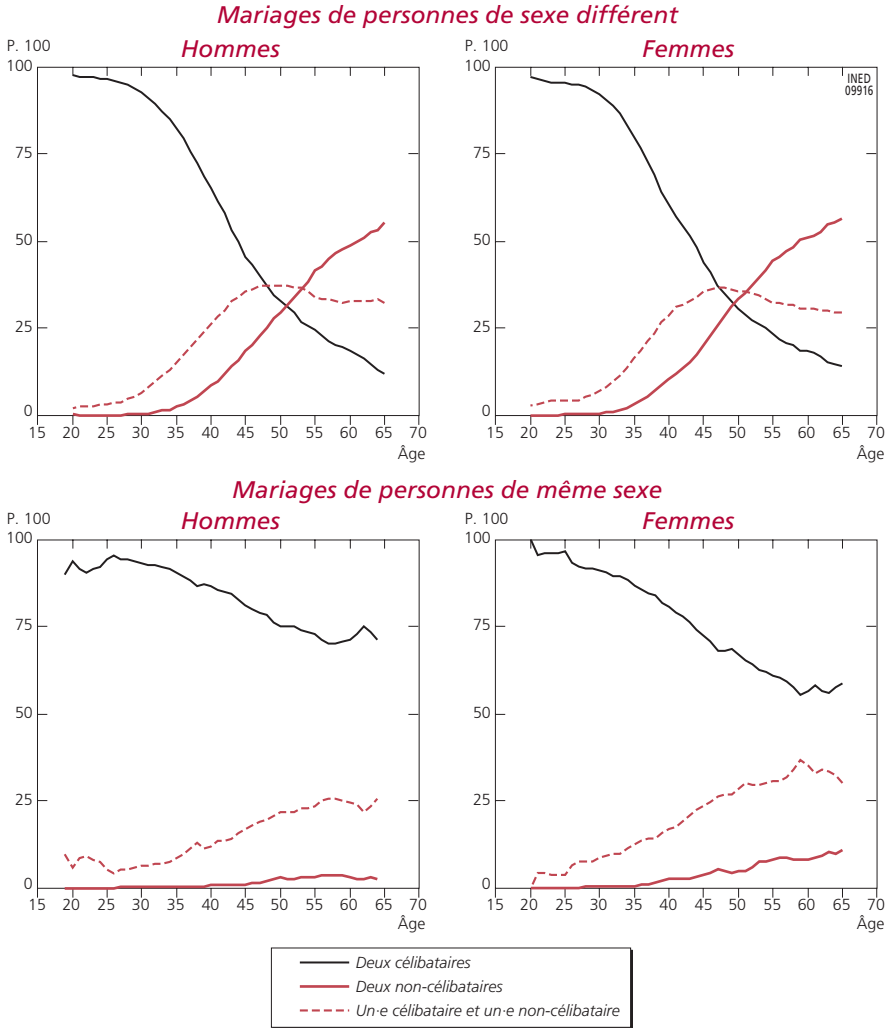
Sources : Ministère de la Justice, calculs des auteur-e-s.

Près de trois quarts des mariages concernent deux célibataires

En 2014, la grande majorité des mariages concerne deux personnes célibataires (71,8 %) et cette proportion, après avoir baissé régulièrement durant les décennies 1970 à 1990, est relativement stable depuis (Bellamy, 2016). La prédominance des mariages entre deux célibataires s'observe à tout âge pour les couples de même sexe ; pour les couples hétérosexuels en revanche, ce n'est le cas que jusqu'à 45 ans pour les femmes et 47 ans pour les hommes (figure 12). Pour les couples hétérosexuels, au-delà de 50 ans pour les femmes et de 53 ans pour les hommes, les mariages ont majoritairement uni deux conjoints déjà mariés par le passé. Lorsqu'un des deux conjoints seulement est célibataire, il s'agit le plus souvent de couples formés d'un homme relativement âgé avec une femme plus jeune (Mazuy *et al.*, 2015).

Les mariages entre personnes de même sexe sont plus rarement le fait de personnes ayant déjà été mariées, principalement parce que la possibilité de ce type de mariage est très récente. Mais la proportion de couples avec un-e des deux conjoint-e-s non célibataire n'est pas négligeable et dépasse 20 % au-delà de 45 ans. Les personnes non célibataires ont été mariées, presque

Figure 12. Répartition des mariages selon l'âge et le statut matrimonial combiné des deux conjoint-e-s au moment du mariage en 2014



Champ : France entière.

Sources : Insee, état civil, calculs des auteur-e-s.

exclusivement, avec une personne de l'autre sexe dans le passé ; cette situation est plus fréquente pour les couples de femmes, notamment les plus âgées.

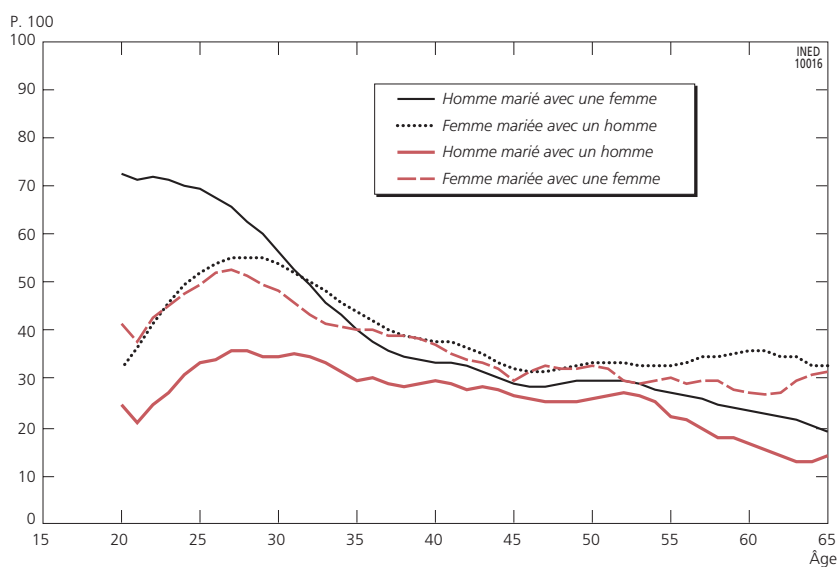
Les jeunes hommes se marient plus souvent avec une femme d'âge proche

En 2014, lors du mariage (pour la première fois ou non), les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes. L'âge moyen est de 37,9 ans pour les hommes contre 35,2 ans pour les femmes. Les mariages entre personnes de même sexe sont en moyenne plus tardifs : 46,2 ans pour les hommes et 41,4 ans

pour les femmes, contre 37,5 ans et 34,9 ans pour les hommes et les femmes des mariages hétérosexuels.

La proportion de personnes ayant un faible écart d'âge avec leur conjoint-e (2 ans ou moins) varie selon l'âge et le sexe des conjoint-e-s (figure 13). Il existe un effet du sexe relativement classique : les hommes qui se marient très jeunes avec une femme le font généralement avec une conjointe tout aussi jeune (plus de 70 %). Ce phénomène diminue à mesure que l'âge avance. Pour les femmes, la proportion de celles ayant un faible écart d'âge avec leur conjoint augmente entre 20 ans et 25 ans avant de baisser régulièrement. Il en est de même pour les couples de femmes qui se démarquent toutefois par une proportion légèrement plus forte à 20 ans. Ceci indique l'existence de très jeunes couples de personnes de même sexe ayant choisi de se marier en 2014, peut-être avec un souci d'affirmation de leur orientation sexuelle, doublé d'un effet de génération, puisqu'ils ont pu, dès l'âge de la majorité, se marier avec une personne de même sexe. Enfin, les hommes de 55 ans et plus sont ceux qui, en proportion, ont le plus grand écart d'âge avec leur conjoint, que le mariage soit avec un homme ou une femme.

Figure 13. Proportion de couples avec un écart d'âge inférieur ou égal à 2 ans, selon le sexe des conjoint-e-s et leur âge en 2014



Champ : France entière, mariés âgés de 20 à 65 ans.

Source : Insee, état civil, calculs des auteur-e-s.

Augmentation des mariages impliquant au moins une personne étrangère

En 2014, en France métropolitaine, la proportion de mariages dont les deux époux sont étrangers atteint un maximum historique de 3,6 %

(8 759 mariages). La proportion de mariages mixtes (un époux français et un étranger), atteint 14,1%⁽¹⁶⁾ (34 060 mariages). Elle est de 14,3% pour les seuls mariages hétérosexuels, soit une proportion égale à celle de 2006, la période 2002-2005 étant marquée par un pic de la proportion de mariages mixtes (Prioux, 2007). Les mariages mixtes entre un homme et une femme se répartissent à parts égales entre des mariages dont l'homme est de nationalité étrangère et ceux pour lesquels c'est la femme qui est de nationalité étrangère.

Les mariages mixtes sont plus rares parmi les couples de femmes (5,2 % contre 15,0 % pour les mariages entre deux hommes, tableau 12).

Les couples mixtes se caractérisent par une différence d'âge entre époux importante – notamment lorsque c'est la femme qui est de nationalité étrangère. La différence d'âge entre les conjoint-e-s est alors de 5,3 ans contre 4,1 ans (écart moyen absolu)⁽¹⁷⁾ pour les mariages entre deux personnes de nationalité étrangère et 2,4 ans pour les mariages entre deux personnes de nationalité française.

Tableau 12. Répartition des mariages selon la nationalité des deux conjoint-e-s en 2014

	Ensemble	Couple hétérosexuel	Couple de même sexe		
			Ensemble	Homme-Homme	Femme-Femme
Deux époux/ses de nationalité française	82,3	82,0	88,4	83,4	94,1
Un-e époux/es de nationalité étrangère	14,1	14,3	10,5	15,0	5,2
Les deux époux/ses de nationalité étrangère	3,6	3,7	1,1	1,6	0,7
Total	100	100	100	100	100

Champ : France entière
Source : Insee, état civil et recensement, calculs des auteur-e-s.

Confirmation de la diminution des premiers mariages

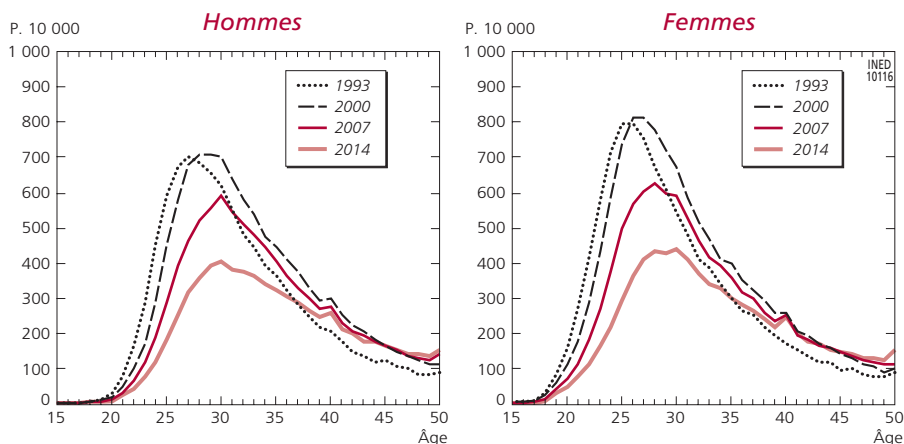
Depuis l'année 2000, la somme des taux de primo-nuptialité et la synthèse des quotients de primo-nuptialité ne cessent de baisser pour atteindre respectivement 0,45 et 0,54 pour les femmes contre 0,44 et 0,51 pour les hommes (tableau annexe A.9). Cette baisse est également observée dans les générations : la proportion de femmes et d'hommes qui connaîtraient un premier mariage à 49 ans est respectivement de 0,66 et 0,62 dans la génération 1975, proportion atteinte à 30 ans 15 générations plus tôt (tableau annexe A.10).

(16) Ces mariages ne tiennent pas compte des transcriptions d'actes de mariage hors de France effectués chaque année, en légère augmentation entre 2007 (47 869) et 2012 (51 000) (Source : AGDREF / data.gouv.fr).

(17) Différence entre l'âge du plus âgé et l'âge du plus jeune.

À la différence des taux de premiers mariages au dénominateur desquels figure l'ensemble de la population d'un âge donné, le dénominateur des quotients ne retient que les personnes célibataires d'un âge donné. Depuis 2000, on observe une baisse très forte des quotients de primo-nuptialité à tous les âges avant 40 ans. La probabilité pour les personnes célibataires de contracter un premier mariage diminue très nettement (figure 14).

Figure 14. Quotients de primo-nuptialité par âge selon le sexe (p. 10 000 célibataires) en 1993, 2000, 2007 et 2014



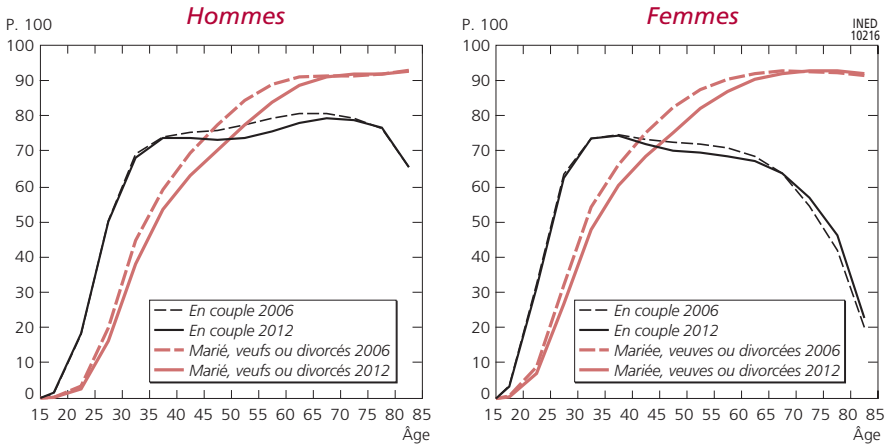
Champ : France entière (2014), France métropolitaine (1993, 2000 et 2007).

Source : Insee, état civil et recensement.

Par ailleurs, les calendriers des hommes et des femmes semblent converger. L'écart entre les âges moyens au premier mariage (calculés à partir des tables de primo-nuptialité) n'a jamais été aussi faible : respectivement un écart de 1,5 an en 2014 (33,6 ans pour les hommes et 32,1 ans pour les femmes) contre 1,8 an en 2007 et 2,0 an en 2000. Il était de 3 ans dans les années 1960.

La baisse des mariages et le recul de l'âge au premier mariage ne sont pas synonymes de retard à la mise en couple, comme le montrent les premières exploitations de l'enquête Epic (Rault et Régnier-Loilier, 2015) et le traitement spécifique des fichiers individuels du recensement (figure 15). Avant 45 ans, la proportion d'hommes et de femmes se déclarant en couple (cohabitant ou non) est toujours très supérieure à celle de personnes déjà mariées et par ailleurs, avant 35 ans, les courbes de 2006 et 2012 des personnes en couple se confondent alors que le décalage est important pour ceux déjà mariés : les situations de fait restent stables, mais les couples sont moins souvent mariés ; une partie du décalage est liée au développement du pacs sur cette période (tableau annexe A.9).

Figure 15. Proportion de personnes ayant déjà été mariées et vivant en couple au moment du recensement selon l'âge et le sexe en 2006 et 2012



Champ : France entière (hors Mayotte).

Source : Insee recensements, exploitation principale.

Des divorces en baisse significative

Le nombre de divorces prononcés en France a diminué de 1 678⁽¹⁸⁾ entre 2013 et 2014 et atteint son niveau le plus bas depuis 2002.

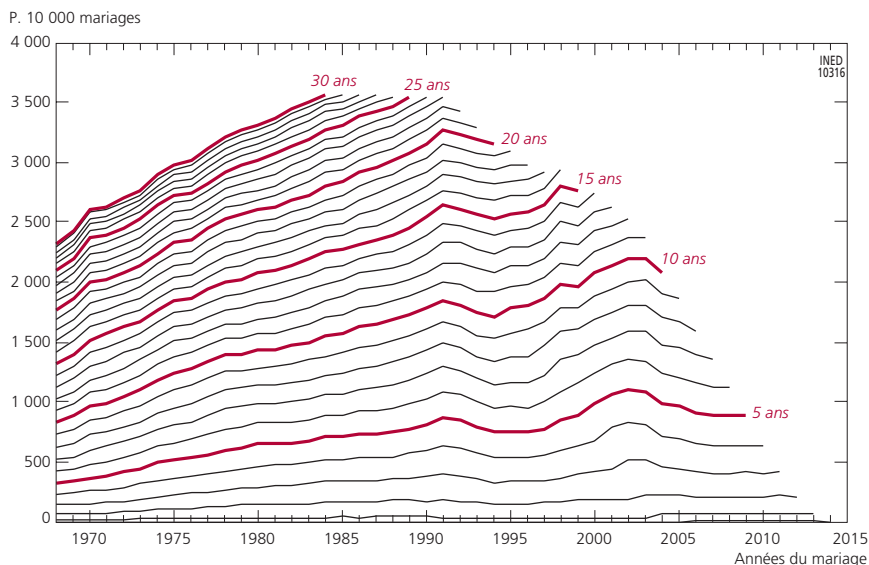
La baisse du nombre de divorces tient davantage au recul du recours au divorce qu'à une baisse du nombre de personnes mariées et donc susceptibles de divorcer. Entre 2010 et 2014, le nombre de divorces a en effet diminué de 8 %, tandis que celui des personnes mariées ne baissait que de 1 % (Bellamy, 2016). L'indice conjoncturel de divortialité, somme des taux de divortialité selon la durée de mariage, est de 44,1 pour 100 mariages en 2014, valeur en très légère baisse sur la période 2010-2014, voire 2004-2014, si l'on excepte l'année 2005, année de simplification des procédures de divorce qui a conduit à leur hausse significative (loi du 26 mai 2004) en raison du raccourcissement de la procédure (tableau annexe A.9).

L'augmentation des divorces a commencé au cours des années 1970 (Sardon, 1996). Avant cette période, l'intensité de la divortialité demeurait très faible avec à peine 5 % des mariages aboutissant à un divorce au cours des 10 premières années de mariage et moins de 10 % au total. La baisse récente de la propension à divorcer se traduit par une baisse ou une stagnation de la proportion de couples ayant divorcé dans les différentes promotions de mariage, quelle que soit la durée de mariage (figure 16). Cette tendance est particulièrement nette entre 4 et 10 ans de mariage.

Le risque de divorcer dépend principalement de la durée de mariage et, en 2014 comme en 2013, les taux de divorce sont à leur maximum à 5 ans de

(18) Cette baisse serait de 1 833 si on déduisait les divorces observés à Mayotte en 2014, territoire qui n'était pas intégré dans les statistiques de 2013.

Figure 16. Proportion d'unions déjà rompues suivant la durée et l'année du mariage



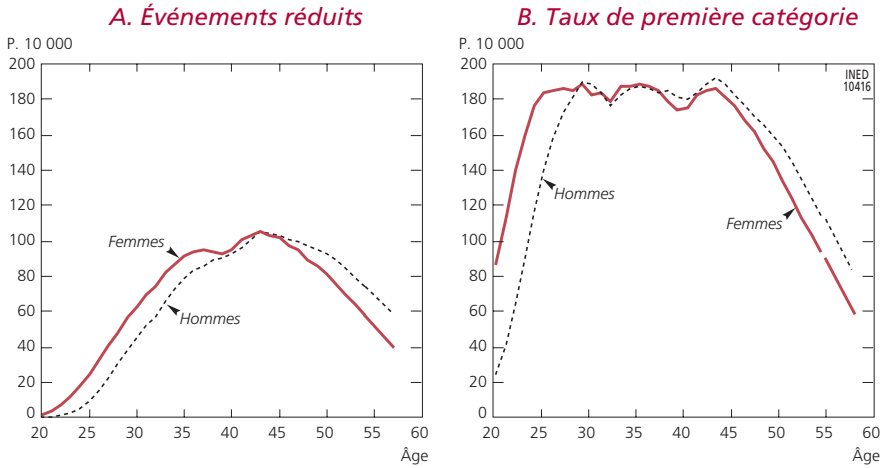
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, ministère de la Justice.

mariage (Bellamy, 2016 ; Mazuy *et al.*, 2015). Nous pouvons également calculer des taux de divortialité par âge en rapportant le nombre de divorces par âge à la population moyenne des personnes de cet âge, qu'elles soient ou non mariées (événements réduits, figure 17A) ou à la population moyenne des personnes mariées de cet âge (taux de 1^{re} catégorie, figure 17B). Dans le deuxième cas de figure, les indicateurs prennent le sens d'un risque de divorcer alors que dans le premier cas, la courbe est proche de la distribution des divorces par âge (compte tenu des effectifs des générations relativement stables). Les divorces sont les plus nombreux entre 40 et 45 ans, tandis que le risque de divorcer est constant entre 22 et 45 ans pour les femmes et entre 25 et 45 ans pour les hommes.

Moins d'enfants mineurs concernés par un divorce

Le nombre d'enfants concernés par un divorce poursuit sa baisse en 2014 en raison de la diminution du nombre de divorces de couple ayant des enfants à charge. Au total, 113 876 enfants mineurs ont été touchés par un divorce en 2014 contre 116 579 en 2013. Cette baisse de 2,3 % est supérieure à celle du nombre de divorces (- 1,2 %). Le nombre de divorces concernant au moins un enfant mineur diminue de près de 4 % en une seule année (54 838 en 2014 contre 57 054 en 2013) alors que le nombre de divorces n'affectant aucun enfant mineur est presque stable (59 525 en 2013 et 59 038 en 2014).

Figure 17. Taux de divorce par âge parmi l'ensemble des personnes (A. événements réduits) et par personne mariée (B. taux de première catégorie) selon l'âge et le sexe, 2014



Hausse des dissolutions de pacs en 2014

Les dissolutions de pacs augmentent de 6 727 entre 2013 et 2014 (tableau 13), une augmentation supérieure à celle du nombre de pacs signés mais en ralentissement par comparaison aux périodes précédentes (+ 8 033 entre 2012 et 2013 et + 9 505 entre 2011 et 2012). L'ouverture du mariage aux couples de même sexe en 2013 explique une partie de l'augmentation du nombre absolu de dissolutions par mariage, mais la proportion des ruptures

Tableau 13. Évolution du nombre de dissolutions de pacs selon le motif, 2010-2014

Année	Nombre de dissolutions	Motif de dissolution du pac				
		Commun accord des partenaires	Demande unilatérale de l'un des partenaires	Mariage	Décès	Autres cas et non renseigné
2011	52 002	24 828	1 363	25 106	692	13
2012	61 507	28 532	1 552	30 660	731	32
2013	69 540	32 138	1 733	34 870	766	33
2014	76 267	34 927	2 062	38 483	724	71

Note : Le nombre total de ruptures de pacs des années passées a été corrigé en 2016 par le ministère de la Justice, mais le détail selon les causes de rupture ne l'a pas encore été. Cela devrait être le cas dans les prochains mois et disponible directement sur le site du ministère.

Champ : France entière.

Source : Ministère de la Justice.

de pacs par mariage est presque inchangée (49,8 % en 2012 à 50,5 % en 2014) eu égard au faible poids des couples de même sexe dans la population des personnes pacsées. En 2014, des améliorations techniques de remontées des données ont permis au ministère de la Justice de récupérer des retards de saisie, particulièrement ceux des dissolutions par mariage et par décès. Cette correction a été très importante, le nombre de ruptures passant de 55 977 (publiées en 2015) à 69 540 (publication 2016). Ces améliorations et un accès aux fichiers détaillés devraient dans le futur permettre une analyse longitudinale des cohortes de pacs.

VI. La mortalité

Un pic de mortalité en 2015

En 2015, le nombre de décès pour la France entière a atteint 600 000, correspondant à un taux brut de mortalité de 9,1 ‰. La hausse de 41 000 par rapport à l'année précédente, conduit au niveau le plus haut depuis soixante ans. Cette augmentation s'explique en partie par le vieillissement de la population et l'augmentation de la proportion de personnes âgées, soumises à de forts risques de décès. Ce nombre est d'autant plus élevé que ce sont les générations nées immédiatement après la Première Guerre mondiale (et donc juste après les générations creuses de la guerre) qui atteignent aujourd'hui les âges auxquels les taux de mortalité sont les plus forts (Pison et Toulemon, 2016). Mais l'augmentation du nombre de décès en 2015 n'est pas uniquement due à ces effets de structure. En effet, l'espérance de vie, qui permet de mesurer l'évolution des risques de décès indépendamment de la répartition par âge de la population, a également fortement reculé. Estimée provisoirement à 79,0 ans pour les hommes et 85,1 ans pour les femmes (tableau annexe A.11), elle enregistre un recul de 0,3 an pour les hommes et 0,4 an pour les femmes, soit respectivement 3 mois et demi et presque 5 mois de vie perdus par rapport au niveau de 2014.

L'augmentation des risques de décès résulte d'abord d'un calendrier et d'une intensité inhabituels de l'épidémie annuelle de grippe. Particulièrement longue et concentrée sur le début de l'année 2015, plutôt que répartie sur tous les mois de l'hiver 2014-2015, la grippe aurait été responsable de 24 000 décès supplémentaires par rapport à 2014 (Bellamy et Beaumel, 2016). Ces décès ont en premier lieu concerné les personnes âgées de 65 ans et plus. L'immunisation contre la grippe, dont la couverture est par ailleurs en baisse, a été relativement inefficace en 2015. La composition des vaccins change chaque année selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui tente d'anticiper les mutations du virus par un suivi continu de l'apparition de nouvelles souches. Malheureusement, la souche à l'origine de l'épidémie de 2015 est apparue trop tard pour être prise en compte par les fabricants de vaccins (Pavia, 2016). Se seraient ajoutés aux décès attribuables à la grippe, 2 000 décès

supplémentaires pendant la vague de chaleur de l'été 2015 et 4 000 autres pendant les vagues de froid de l'automne 2015 (Bellamy et Beaumel, 2016). Il faudra toutefois attendre la publication des statistiques définitives de décès par cause de l'année 2015 pour confirmer que ce pic est un accident conjoncturel et non pas un changement de tendance à long terme.

La France maintient sa position avantageuse par rapport à ses voisins

Dans la mesure où les facteurs à l'origine de la hausse de la mortalité en France ont également marqué plusieurs autres pays européens (European Center for Disease Prevention and Control, 2016), le classement international de l'espérance de vie à la naissance ne devrait pas s'en trouver modifié de manière importante, mais les informations nécessaires pour en avoir la certitude ne sont pas encore disponibles.

Les mises à jour les plus récentes des données Eurostat montrent qu'en 2014, l'espérance de vie des femmes à la naissance dépassait 80 ans dans presque tous les pays d'Europe, à l'exception de certains pays de l'Est (Bulgarie, Hongrie, Lettonie et Roumanie). L'espérance de vie atteint même plus de 84 ans dans les pays les plus avantagés, au premier rang desquels se situent l'Espagne et l'Italie, suivis de peu par la France et la Suisse (tableau annexe A.12). La différence entre les pays aux extrêmes du classement européen (Espagne et Bulgarie) est proche de 8 ans.

La dispersion est encore plus forte pour l'espérance de vie masculine avec un écart de plus de 12 ans entre la Lettonie, où cet indicateur est de 69,1 ans, et l'Islande où il s'établit aujourd'hui à 81,3 ans, suivi par la Suisse (81,1 ans). La France, au onzième rang (sur vingt-neuf) en 2014, se situe plutôt vers le haut du classement (79,2 ans), aux côtés de l'Autriche, et elle est très proche d'autres pays riches et peuplés de la région comme l'Allemagne et le Royaume-Uni.

En revanche, la France se distingue toujours par un écart important entre les durées de vie moyennes des hommes et des femmes (6,2 ans) du fait d'une mortalité violente (beaucoup d'accidents de circulation chez les jeunes hommes) et cancéreuse (à partir de 40 ans) plus différenciée qu'ailleurs. Cet écart est seulement égalé ou dépassé par plusieurs pays de l'Est. Il est supérieur à 10 ans en Lettonie et en Lituanie (où il atteint même un niveau record de 10,9 ans) alors qu'il est inférieur à 5 ans dans les autres pays européens à l'exception du Portugal (6,4 ans).

Les pays de l'Est sont aussi ceux où la mortalité infantile est la plus élevée, avec un taux qui atteint plus de 8 décès pour 1 000 naissances en Roumanie. Dans les autres pays européens, la probabilité de décéder avant un an est presque partout inférieure à 4 ‰. L'Islande et la Scandinavie sont particulièrement en avance dans ce domaine et le taux de mortalité infantile y est même inférieur à 3 ‰ (tableau annexe A.13). Avec un taux de mortalité infantile de 3,3 ‰, la France est plutôt bien classée, mais c'est surtout à sa mortalité aux grands âges

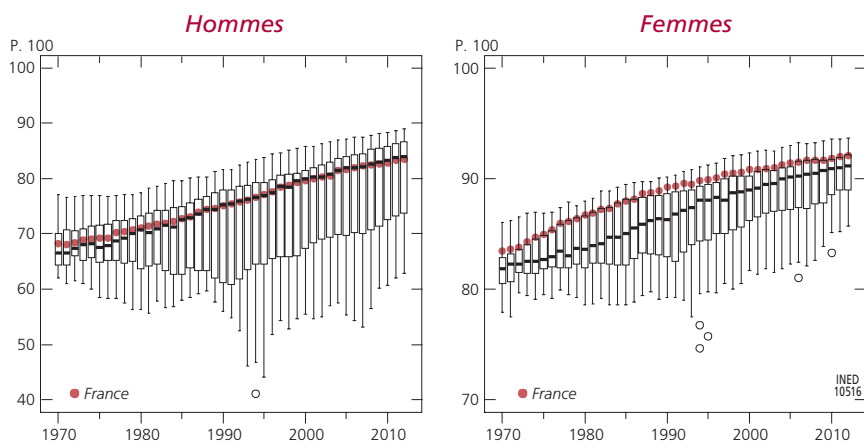
comparativement faible qu'elle doit sa position avantageuse dans le classement international en matière d'espérance de vie à la naissance.

Une mortalité prématurée relativement élevée

En matière de mortalité prématurée, c'est-à-dire pour les moins de 65 ans, les progrès ont été considérables depuis 1970. À cette date, d'après les tables de mortalité, 32 % des hommes et 17 % des femmes décédaient avant d'avoir atteint 65 ans. En 2012, ces proportions ont quasiment diminué de moitié, atteignant 17 % des hommes et 8 % des femmes.

Pourtant, la France n'est pas particulièrement bien classée sur cet indicateur pour les hommes et sa position s'est plutôt détériorée au cours du temps (figure 18). La proportion d'hommes survivants à 65 ans était supérieure à la médiane de 19 autres pays européens jusque dans la seconde moitié des années 1980, mais elle lui est pratiquement identique depuis lors. La situation est la même lorsque l'on considère séparément la mortalité des enfants (0-15 ans, figure 19), celle des jeunes adultes (15-35 ans, figure 20) et celle des adultes

Figure 18. Survivants à 65 ans (%) par sexe, en France et dans 19 autres pays européens, 1970-2012



Note : Les échelles des graphiques pour les hommes et pour les femmes sont différentes.

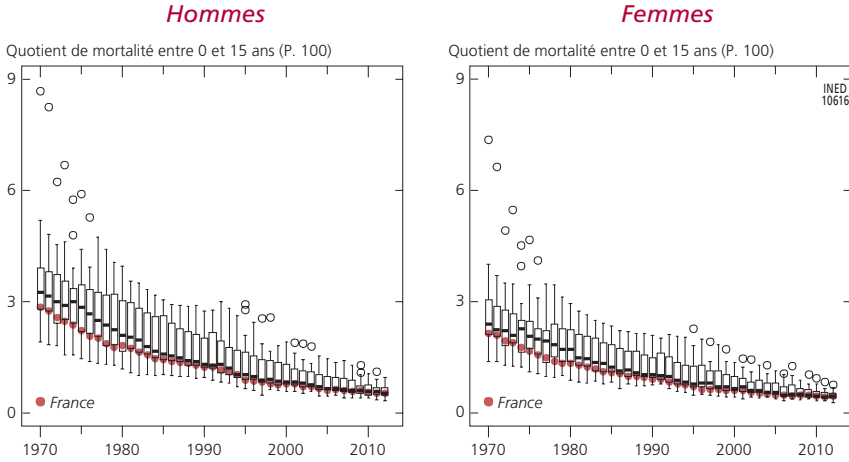
Construction : Les graphiques représentent la distribution de la proportion de survivants à 65 ans d'après les tables annuelles de mortalité de 20 pays pour chaque année de 1970 à 2012. Le rectangle (ou « boîte ») représente la moitié des observations (celles qui se situent entre le premier et le troisième quartile). Il est coupé d'une ligne noire épaisse représentant la médiane. Les « moustaches » situées de part et d'autre du rectangle correspondent aux limites inférieures et supérieures, dites valeurs adjacentes. Les valeurs adjacentes sont calculées à partir de l'intervalle interquartile. Les valeurs extrêmes qui ne sont pas comprises dans cet intervalle sont représentées par des cercles positionnés au-dessous ou au-dessus des « moustaches ».

Lecture : En 1970, la médiane de la proportion de survivants à 65 ans chez les hommes dans les pays considérés s'établissait à 67 %, les valeurs des premier et troisième quartiles atteignaient 64 % et 70 %, et les valeurs adjacentes 62 % et 77 %. Dans la moitié des pays, la proportion d'hommes survivants à 65 ans était inférieure à 67 % et dans l'autre moitié elle y était supérieure.

Champ : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède. Par rapport au tableau annexe A.12, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie et la Slovénie sont exclues par manque de données.

Source : Human Mortality Database, www.mortality.org, 2016.

Figure 19. Probabilité de décéder avant 15 ans (%) par sexe, en France et dans 19 autres pays européens, 1970-2012

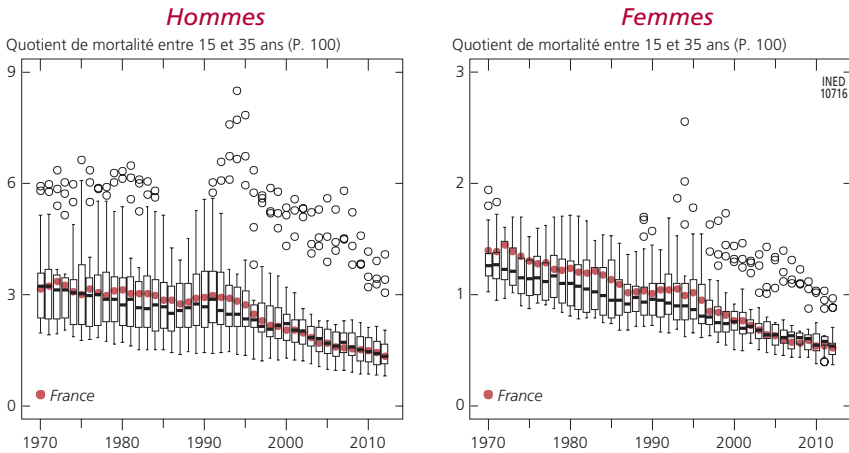


Lecture : Ce graphique est construit de la même manière que celui de la figure 18, mais prend en compte la distribution de la probabilité de décéder (quotient de mortalité) avant l'âge de 15 ans. En 1970, dans 25 % des pays considérés, la probabilité de décéder avant 15 ans des hommes était supérieure à 3,92 %, dans 50 % des pays elle était supérieure à 3,26 %, et dans 75 % à 2,81 %.

Champ : Voir figure 18.

Source : Human Mortality Database, www.mortality.org, 2016.

Figure 20. Probabilité de décéder entre 15 et 35 ans (%) par sexe, en France et dans 19 autres pays européens, 1970-2012



Note : Les échelles des graphiques pour les hommes et pour les femmes sont différentes.

Lecture : Ce graphique est construit de la même manière que celui de la figure 18, mais prend en compte la distribution du quotient de mortalité entre 15 et 35 ans (c'est-à-dire la probabilité de décéder avant l'âge de 35 ans pour tous les individus ayant survécu à leur 15^e anniversaire). En 1970, dans 25 % des pays considérés, le quotient de mortalité des hommes entre 15 et 35 ans était supérieur à 3,59 %, dans 50 % des pays il était supérieur à 3,23 %, et dans 75 % à 2,37 %.

Champ : Voir figure 18.

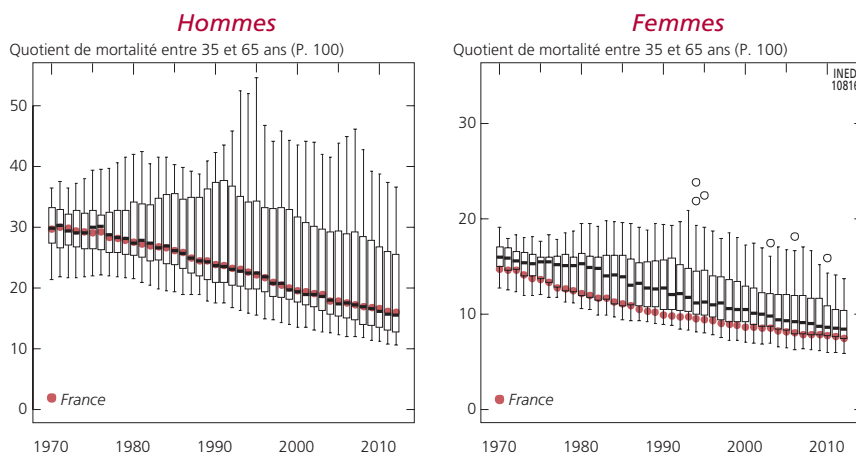
Source : Human Mortality Database, www.mortality.org, 2016.

d'âge mûr (35-65 ans, figure 21). À chaque âge, le quotient de mortalité en France est très proche de la médiane des autres pays en 2012, mais, tandis que la position française était plus favorable en ce qui concerne la mortalité des enfants pendant toutes les années 1970 à 1990, elle était plutôt moins avantageuse pour celle des jeunes adultes jusqu'à la fin des années 1990 du fait d'une mortalité accidentelle comparativement élevée. La mortalité à 35-65 ans est en revanche restée stable autour de la médiane depuis le début de la période considérée (1970).

Pour les femmes, la position relative de la France est bien meilleure. Dès 1970, la France se situait dans le quart des pays les plus privilégiés et cette position n'a pas varié depuis. Comme pour les hommes, la probabilité de décéder avant 15 ans est restée faible par rapport aux autres pays européens jusqu'à une époque récente (autour de 2005), mais elle s'est depuis rapprochée de la médiane (figure 19). Notons toutefois que, pour un sexe comme pour l'autre, les écarts entre pays en matière de mortalité des enfants se sont réduits considérablement du fait d'un mouvement de convergence très marqué au cours des années 2000.

La mortalité des femmes de plus de 15 ans en 2012 est par contre très faible en France comparativement aux autres pays européens. Tandis que la probabilité féminine de décéder entre 15 et 35 ans était proche du maximum en 1970 –la France se classait alors au 16^e rang (sur 20)–, le retard a été progressivement

Figure 21. Probabilité de décéder entre 35 et 65 ans (%) par sexe, en France et dans 19 autres pays européens, 1970-2012



Note : Les échelles des graphiques pour les hommes et pour les femmes sont différentes.

Lecture : Ce graphique est construit de la même manière que celui de la figure 18, mais prend en compte la distribution du quotient de mortalité entre 35 et 65 ans (c'est-à-dire la probabilité de décéder avant l'âge de 65 ans pour tous les individus ayant survécu à leur 35^e anniversaire). En 1970, dans 25 % des pays considérés, le quotient de mortalité des hommes entre 35 et 65 ans était supérieur à 3,33 %, dans 50 % des pays il était supérieur à 2,99 %, et dans 75 % à 2,74 %.

Champ : Voir figure 18.

Source : Human Mortality Database, www.mortality.org, 2016.

rattrapé et le pays est remonté jusqu'au 8^e rang en 2012 (figure 20). Mais c'est surtout pour la mortalité entre 35 et 65 ans que les Françaises sont clairement avantagées par rapport à leurs voisines, et ce depuis le début de la période considérée, leur position dans le classement international oscillant autour des 5^e-6^e rangs depuis 1970 (figure 21).

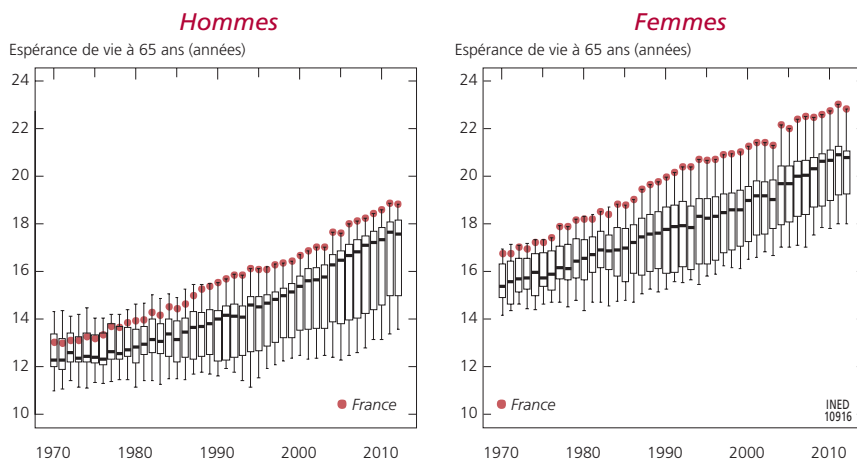
Mais une mortalité relativement faible après 65 ans

Pour les deux sexes, l'espérance de vie à 65 ans et plus est très élevée en France par rapport au reste de l'Europe, depuis la seconde moitié des années 1980 pour les hommes, et depuis bien plus longtemps pour les femmes (figure 22). La France est en position favorable tant pour la mortalité entre 65 et 85 ans qu'après 85 ans. Elle occupe la tête du classement européen pour la probabilité de décéder entre 65 et 85 ans depuis 1984 pour les femmes et 1990 pour les hommes. Il en va de même pour l'espérance de vie à 85 ans pour les femmes depuis 1988 et elle dispute cette position à l'Espagne depuis 1991 pour les hommes. En 2012, les Françaises qui survivent à leur 85^e anniversaire peuvent espérer vivre encore 7,4 ans en moyenne, contre 5,0 ans en 1970, et les Français 6,0 ans, contre 4,2 ans en 1970.

Le cancer, première cause de décès

Avec le recul de la mortalité par maladie cardiovasculaire, le cancer est devenu la première cause de décès en France à partir de 1988 pour les hommes

Figure 22. Espérance de vie à 65 ans (en années) par sexe, en France et dans 19 autres pays européens, 1970-2012



Lecture : Ce graphique est construit de la même manière que celui de la figure 18, mais prend en compte la distribution de l'espérance de vie à 65 ans. En 1970, dans 25 % des pays considérés, l'espérance de vie des hommes à 65 ans était supérieure à 13,4 ans, dans 50 % des pays elle était supérieure à 12,3 ans, et dans 75 % à 12,0 ans.

Champ : Voir figure 18.

Source : Human Mortality Database, www.mortality.org, 2016.

et 1999 pour les femmes. Malgré une baisse significative du taux comparatif de mortalité pour cette cause (– 21 % chez les hommes, – 23 % chez les femmes entre 1970 et 2012), la part des cancers dans la mortalité totale pèse d'un poids très comparable pour chacun des deux sexes et a augmenté de manière identique pour les hommes (de 22 % en 1970 à 37 % en 2012) et pour les femmes (de 21 % à 36 %), la baisse ayant été plus rapide pour l'ensemble des autres causes de décès. Pour les femmes, la mortalité due à l'ensemble des cancers (124 décès par an pour 100 000) représente toutefois à peine plus de la moitié du taux observé chez les hommes (233 pour 100 000).

Non négligeable chez les enfants, où il représente 6 % à 7 % du total des décès avant 15 ans, ce type de cause est de 12 % chez les hommes et 24 % chez les femmes âgés de 15 à 34 ans. La mortalité par cancer pèse particulièrement lourd dans la mortalité prématurée : chez les femmes de 35 à 64 ans, cette cause de décès représente 57 % du total contre 44 % chez les hommes. À 65-84 ans, la proportion est la même pour les hommes (44 %) et pour les

Tableau 14. Taux comparatif de mortalité par grands groupes d'âges en 2012* (pour 100 000) et répartition par cause de décès (%)

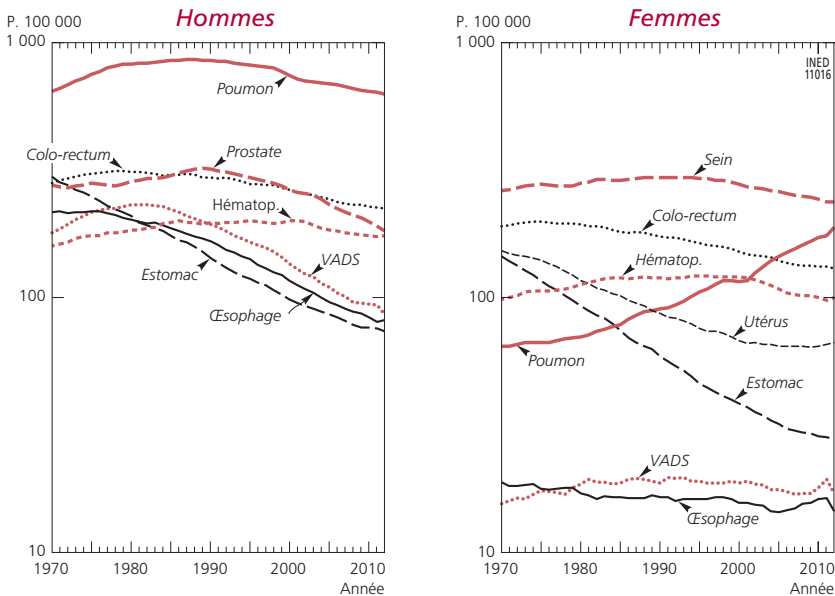
Cause de décès	Groupe d'âges					
	0-14 ans	15-34 ans	35-64 ans	65-84 ans	85 ans +	Tous âges
Hommes						
Taux comparatifs toutes causes (pour 100 000)	4	6	47	259	1 566	626
Maladies infectieuses	2,4	1,0	1,7	1,9	2,4	1,9
Cancers	6,5	11,9	44,4	44,4	21,5	37,3
Maladies cardiovasculaires	1,6	5,2	16,1	23,8	34,7	23,5
Maladies respiratoires	0,7	1,1	3,0	7,0	11,6	6,7
Maladies de l'appareil digestif	0,4	1,3	8,0	4,7	3,6	5,2
Autres maladies	76,7	11,1	11,0	12,9	20,5	15,1
Morts violentes	11,7	68,4	15,8	5,3	5,7	10,2
Total	100	100	100	100	100	100
Femmes						
Taux comparatifs toutes causes (pour 100 000)	3	2	22	132	1 127	343
Maladies infectieuses	2,4	1,2	1,7	2,2	2,4	2,1
Cancers	6,7	23,9	56,9	42,5	15,0	36,2
Maladies cardiovasculaires	2,3	8,2	11,2	22,7	37,8	24,0
Maladies respiratoires	1,5	1,8	2,9	5,7	9,3	6,0
Maladies de l'appareil digestif	0,3	1,8	5,9	4,6	3,9	4,6
Autres maladies	76,5	19,4	11,0	17,4	26,2	19,9
Morts violentes	10,4	43,7	10,5	4,8	5,4	7,2
Total	100	100	100	100	100	100
<p>* Ces taux divergent légèrement de ceux du tableau annexe A.14 en raison du mode de calcul : les décès de causes mal définies sont ici répartis proportionnellement dans les autres catégories. Pour une définition des grands groupes de causes et de la méthode de répartition des causes mal définies, se reporter à Meslé (2006). Source : Calculs de France Meslé et de Magali Barbieri mis à jour d'après les statistiques de l'Inserm (CépiDc).</p>						

femmes (43 %). Cette part se réduit à 22 % et à 15 % chez les plus âgés, soit à 85 ans et plus (tableau 14). À partir de 40-45 ans, les taux de mortalité par cancer sont toutefois 1,5 à 2 fois moindres chez les femmes que chez les hommes dans chaque groupe quinquennal d'âges.

Les cancers les plus meurtriers sont, en tête chez les hommes, les cancers du poumon (dont le taux comparatif représente un quart du total pour les cancers), puis les cancers du colo-rectum, de la prostate et des organes hématopoïétiques (c'est-à-dire du sang), dont les taux sont très proches les uns des autres, et, enfin, les cancers des voies aérodigestives supérieures, de l'œsophage et de l'estomac. La mortalité pour tous ces cancers baisse régulièrement depuis les années 1980 (depuis plus longtemps pour les cancers de l'estomac et du colo-rectum), à l'exception notable des cancers du sang dont le taux a faiblement augmenté jusqu'au milieu des années 2000 et s'est stabilisé depuis (figure 23).

Chez les femmes, le premier cancer en termes de mortalité est le cancer du sein (dont le taux représente presque 20 % de la mortalité pour tous les cancers), suivi du cancer du poumon, du cancer des organes hématopoïétiques, puis de l'utérus, de l'estomac et, beaucoup plus loin derrière, des voies aérodigestives supérieures et de l'œsophage (figure 23). Tandis que la mortalité par cancer du poumon est en forte augmentation depuis quarante ans, les cancers du sein et de l'estomac sont tous deux en diminution, mais ils se situent à des

Figure 23. Évolution du taux comparatif de mortalité par cancer selon le sexe, 1970-2012



Note : Moyenne mobile des taux comparatifs sur trois années de calendrier.

Sources : Base de données sur les causes de décès en France (Meslé, 2006) ; Inserm, CépiDC.

niveaux très différents (avec des taux comparatifs qui s'établissent respectivement à 236 et 28 pour 100 000 en 2012). Parce que le tabagisme a continué à croître chez les femmes jusqu'en 2010, le cancer du poumon pourrait même devenir la première cause de mortalité par cancer d'ici 2020. Contrairement à ce qu'on observe pour les hommes, les taux comparatifs pour les autres cancers féminins semblent s'être stabilisés, depuis une longue période pour les moins meurtriers (voies aérodigestives supérieures et œsophage), plus récemment pour les cancers du colo-rectum, des organes hématopoiétiques et de l'utérus (qui semble même remonter légèrement depuis 2010).

Une mortalité par maladies cardiovasculaires toujours importante après 65 ans

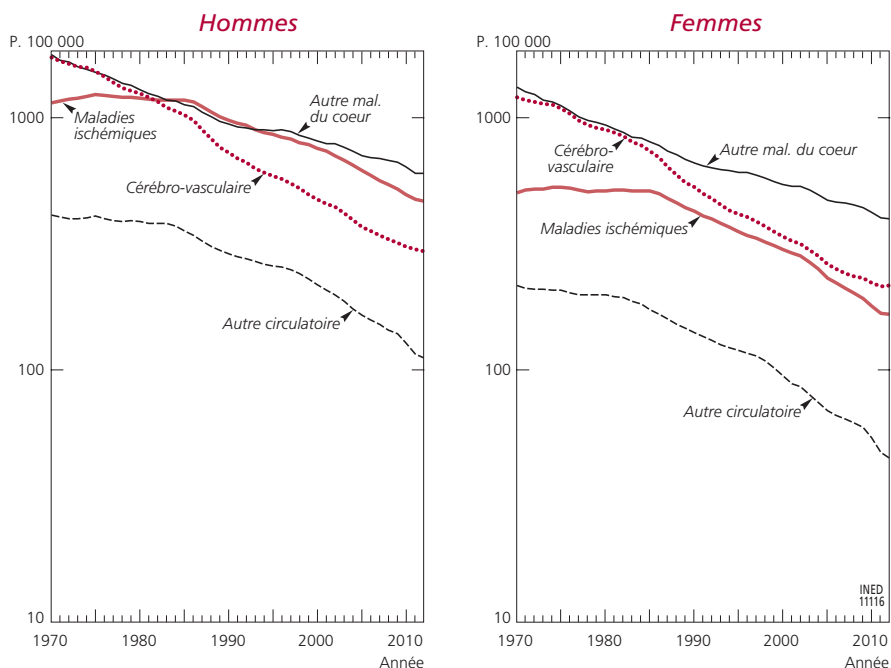
La baisse de la mortalité par maladie de l'appareil circulatoire est principalement responsable des progrès de l'espérance de vie depuis 1970 en France comme dans les autres pays industriels (Ouellette *et al.*, 2014). Son recul a été spectaculaire tant avant qu'après 65 ans avec, pour les hommes, une baisse de 70 % du taux comparatif pour chacun de ces deux groupes d'âges et, pour les femmes, de 77 % avant 65 ans et 73 % à partir de cet âge. Sa part dans la mortalité totale s'est donc réduite considérablement pour atteindre moins du quart des décès en 2012 (24 % pour chacun des deux sexes) contre 40 % environ en 1970 (38 % chez les hommes, 42 % chez les femmes) (tableau annexe A.14). Les maladies cardiovasculaires continuent toutefois de représenter la première cause de décès chez les plus âgés, leur part constituant plus d'un tiers de la mortalité totale (toutes causes) à 85 ans et plus (35 % et 38 % pour chaque sexe).

Les progrès ont été particulièrement marqués dans la lutte contre les maladies cérébrovasculaires, dont le taux comparatif a baissé très rapidement (figure 24), de plus de 82 % depuis 1970 pour chacun des deux sexes. Les maladies ischémiques du cœur ont également fortement diminué, avec une baisse de 59 % du taux comparatif masculin et 67 % du taux féminin au cours de la même période. Mais, si l'évolution a été relativement linéaire pour les maladies cérébrovasculaires, la baisse de la mortalité par maladies ischémiques du cœur s'est accélérée depuis 1980, à un rythme qui a pratiquement doublé pour les hommes et triplé pour les femmes entre 1980-1990 et 2002-2012 (tableau annexe A.14). C'est cette évolution très favorable de maladies prépondérantes aux âges élevés qui explique les progrès majeurs en matière de lutte contre la mortalité après 65 ans (Meslé, 2006).

Les autres causes de mortalité

Les « autres maladies » représentent la troisième grande cause de décès en 2012, comme c'était déjà le cas en 1970 (tableau annexe A.14). Ces autres maladies sont pour la plupart soit des maladies propres aux enfants, soit des maladies qui concernent plus particulièrement les personnes âgées. Les causes de décès des jeunes enfants et adolescents (0-14 ans) sont très spécifiques :

Figure 24. Évolution du taux comparatif de mortalité par maladie cardiovasculaire selon le sexe, 1970-2012



Note : Moyenne mobile des taux comparatifs sur trois années de calendrier.

Sources : Base de données sur les causes de décès en France (Meslé, 2006) ; Inserm, CépiDC.

anomalies congénitales et maladies infantiles essentiellement, mortalité accidentelle dans une moindre mesure. L'ensemble des autres maladies représente les trois quarts du taux comparatif toutes causes avant 15 ans (tableau 14). Après la première année de vie, la mortalité est cependant très faible et atteint son niveau le plus bas autour de 10 ans : entre 5 et 13 ans, le risque de décéder est inférieur à 10 pour 100 000. Chez les plus âgés (85 ans et plus), les « autres maladies » représentent plus de 20 % du taux comparatif toutes causes chez les hommes, soit à peu près autant que les cancers, et 26 % chez les femmes, représentant ainsi la seconde cause de décès après les maladies cardiovasculaires.

Les morts violentes constituent aujourd'hui de très loin la première cause de décès chez les jeunes entre 15 et 34 ans (68 % du taux comparatif de mortalité toutes causes leur sont attribuables chez les hommes et 44 % chez les femmes). Tandis que pour les plus jeunes (entre 15 et 24 ans) ce sont les accidents de la circulation qui concentrent la part la plus importante des décès, ce sont surtout les suicides qui tuent entre 25 et 34 ans. C'est alors la première cause de décès chez les hommes et la deuxième chez les femmes après les cancers.

Enfin, le taux comparatif des maladies de l'appareil respiratoire continue à diminuer par palier, mais son poids dans le nombre total de décès demeure important avec le vieillissement de la population (6 % à 7 % du taux comparatif tous âges, mais plus de 10 % à 85 ans et plus).

En conclusion, les tendances récentes de la mortalité par cause permettent d'anticiper la poursuite des progrès de l'espérance de vie à moyen terme du fait de la baisse continue des taux comparatifs pour les principales causes de décès (diminution rapide de la mortalité pour tous les grands groupes de maladies cardiovasculaires ainsi que pour les principaux cancers). Seule exception : le cancer du poumon chez les femmes, dont l'évolution déterminera le rythme de comblement des écarts d'espérance de vie entre les sexes. La concentration des décès à des âges de plus en plus élevés pourrait toutefois résulter en une plus forte volatilité de l'espérance de vie. La proportion croissante des personnes très âgées, et donc fragiles, dans la population générale devrait en effet augmenter les fluctuations de la mortalité générale associée aux accidents épidémiologiques (épidémie de grippe de 2015) et météorologiques (canicule de 2003).

Vue d'ensemble

Au premier janvier 2016, la France comptait 66,6 millions d'habitants. Comme pour les années précédentes, l'accroissement de la population provient majoritairement de l'excédent des naissances sur les décès, bien que le taux de natalité ait baissé et que le taux de mortalité ait augmenté. Le taux d'accroissement naturel reste positif, mais en baisse significative. La population de la France vieillit et la part des personnes âgées de moins de 20 ans est désormais inférieure à celle âgée de 60 ans et plus.

Le flux de personnes ayant bénéficié d'un titre de séjour est proche de 200 000 pour l'année 2014. Il est en légère augmentation, mais reste faible : il représente 0,3 % de la population. Plus de la moitié des titres concernent des femmes, la majorité des personnes bénéficiaires est composée de jeunes adultes, et un quart des titres concerne des étudiants.

La natalité et la fécondité ont baissé en 2015. Cette baisse de la fécondité s'observe principalement pour les femmes âgées de moins de 35 ans. Pour les femmes âgées d'au moins 35 ans elle a augmenté, mais de manière plus faible que les années précédentes.

Les interruptions volontaires de grossesse ont diminué en 2014 et 2015. Les caractéristiques des IVG sont très proches, quel que soit le rang de l'IVG.

Le nombre de divorces continue de baisser, et l'indice conjoncturel de divortialité, qui avait augmenté de manière régulière jusqu'à 2011, diminue depuis 2012. Les divorces concernent moins souvent des couples ayant des enfants mineurs.

Le nombre de décès enregistrés en 2015 est estimé à 600 000 dont 587 000 pour la France métropolitaine (ce qui porterait le taux brut de mortalité à 9,1 ‰), soit une augmentation de près de 40 000 par rapport à l'année 2014. L'espérance de vie à la naissance est de 79 ans pour les hommes et 85,1 ans pour les femmes pour la France entière, soit une diminution de 0,3 an pour les hommes et de 0,4 an pour les femmes par rapport à 2014.

Remerciements : Les auteur-e-s remercient Élodie Baril et Arnaud Bringé du service Méthodes statistiques de l'Ined pour leur contribution à la préparation de bases de données et de premières analyses.



ANNEXES STATISTIQUES

Tableau A.1. Mouvement de la population (en milliers)
et taux bruts (p. 1 000)

Année	Population en milieu d'année	Naissances vivantes	Décès	Accroissement			Taux bruts (p. 1000)			
				Naturel	Migratoire	Total	Natalité	Mortalité	Accroissement	
									Naturel	Total
1985	55 284	768	552	+ 216	+ 38	+ 254	13,9	10,0	+ 3,9	+ 4,6
1990	56 709	762	526	+ 236	+ 80	+ 316	13,4	9,3	+ 4,1	+ 5,6
1995	57 844	730	532	+ 198	+ 40	+ 238	12,6	9,2	+ 3,4	+ 4,1
2000	59 062	775	531	+ 244	+ 70	+ 314	13,1	9,0	+ 4,1	+ 5,3
2001	59 476	771	531	+ 240	+ 85	+ 325	13,0	8,9	+ 4,1	+ 5,5
2002	59 894	762	535	+ 226	+ 95	+ 321	12,7	8,9	+ 3,8	+ 5,4
2003	60 304	761	552	+ 209	+ 100	+ 309	12,6	9,2	+ 3,4	+ 5,1
2004	60 734	768	509	+ 259	+ 105	+ 364	12,6	8,4	+ 4,2	+ 6,0
2005	61 181	774	528	+ 247	+ 95	+ 342	12,7	8,6	+ 4,1	+ 5,6
2006	61 597	797	516	+ 280	+ 115	+ 395	12,9	8,4	+ 4,6	+ 6,4
2007	61 965	786	521	+ 265	+ 75	+ 340	12,7	8,4	+ 4,3	+ 5,5
2008	62 300	796	532	+ 264	+ 67	+ 331	12,8	8,6	+ 4,2	+ 5,3
2009	62 615	793	538	+ 255	+ 44	+ 300	12,7	8,6	+ 4,1	+ 4,8
2010	62 918	802	540	+ 262	+ 43	+ 305	12,8	8,6	+ 4,2	+ 4,8
2011	63 224	793	535	+ 258	+ 47	+ 305	12,6	8,5	+ 4,1	+ 4,8
2012	63 537	790	559	+ 231	+ 91	+ 322	12,4	8,8	+ 3,6	+ 5,1
2013*	63 840	782	558	+ 224	+ 61	+ 285	12,2	8,7	+ 3,5	+ 4,5
2014*	64 130	781	547	+ 234	+ 61	+ 295	12,2	8,5	+ 3,6	+ 4,6
2015*	64 395	762	587	+ 175	+ 61	+ 236	11,8	9,1	+ 2,7	+ 3,7

* Données provisoires fin 2015.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, division Enquêtes et études démographiques, Bellamy et Beaumel (2016).

Tableau A.2. Répartition par âge de la population au 1^{er} janvier (%)

Groupe d'âges	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013*	2014*	2015*	2016*
0-19 ans	29,2	27,8	26,1	25,6	25,0	24,5	24,5	24,4	24,4	24,4	24,4	24,3
20-59 ans	52,7	53,2	53,8	53,8	54,1	52,7	52,2	51,9	51,6	51,2	50,8	50,5
60 ans ou plus	18,1	19,0	20,1	20,6	20,9	22,8	23,3	23,7	24,1	24,4	24,8	25,2
<i>Dont :</i>												
65 ans ou plus	12,8	13,9	15,0	16,0	16,5	16,8	16,9	17,3	17,7	18,2	18,6	19,0
75 ans ou plus	6,3	6,8	6,1	7,2	8,1	8,9	9,0	9,1	9,1	9,2	9,3	9,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
* Données provisoires.												
Champ : France métropolitaine.												
Source : Insee, division Enquêtes et études démographiques, série révisée après le recensement de 2013.												

Tableau A.3. Nombre de premiers titres de plus de 364 jours délivrés aux ressortissants de pays tiers (périmètre constant), selon l'année de début de validité

Année d'admission au séjour	Total	Dont mineurs
2000	137 027	16 239
2001	164 866	22 139
2002	187 353	24 169
2003	200 709	24 610
2004	201 531	29 139
2005	199 892	31 141
2006	195 042	27 227
2007	177 411	24 776
2008	184 329	20 569
2009	189 501	18 536
2010	184 534	17 988
2011	177 741	17 599
2012	180 077	17 509
2013	192 419	18 255
2014	199 957	20 699

Note : Sont exclus les pays membres de l'Union européenne au 30 juin 2013, ainsi que l'État de la Cité du Vatican, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, les Principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et la Suisse.

Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays non listés dans la note de bas de page n°5. Titres délivrés l'année n et enregistrés dans l'extraction de la base réalisée en juillet de l'année $n+2$, sauf pour l'année 2009 où l'extraction a été réalisée en juillet 2012.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Tableau A.4. Évolution de la fécondité depuis 1970

Année	Somme des taux par âge (p. 100 femmes)			Âge moyen à la maternité (années)		Fécondité hors mariage	
	15-27 ans	28 ans et +	Total (ICF)	Ensemble	Dont premières naissances ⁽¹⁾	Somme des taux par âge (p. 1 000 femmes)	Part dans la fécondité totale (%)
1970	143	104	247	27,2	23,9	16	6,4
1975	118	74	193	26,7	24,1	16	8,5
1980	116	78	194	26,8	24,5	22	11,4
1985	99	82	181	27,5	25,2	36	19,6
1990	84	94	178	28,3	26,0	53	30,1
1995	69	102	171	29,0	26,8	65	37,9
2000	69	119	187	29,4	27,4	81	43,2
2001	69	119	188	29,4		83	44,3
2002	67	119	186	29,5		84	44,7
2003	66	121	187	29,5		86	45,6
2004	67	123	190	29,6	27,6	89	46,8
2005	66	126	192	29,7	27,7	92	47,9
2006	67	131	198	29,8	27,8	98	49,7
2007	65	131	196	29,8	27,9	100	50,9
2008	66	133	199	29,9	27,9	103	51,6
2009	66	134	199	29,9	28,0	104	52,9
2010	66	136	202	30,0	28,1	109	54,2
2011	64	136	200	30,1		110	55,2
2012	63	136	199	30,1		112	56,0
2013*	61	136	197	30,2		112	56,6
2014*	59	138	197	30,3		114	57,7
2015*	57	136	193	30,4		nd	nd

* Données provisoires publiées par l'Insee.

nd : Non disponible.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Division Enquêtes et études démographiques. Série révisée après le recensement de 2013, sauf : (1) 1970-1995 : L. Toulemon, d'après EHF 1999; 2000 : estimation d'après les statistiques de l'état civil; 2004-2010 : Davie et Niel (2012) tableau 3.

Tableau A.5. Fécondité des générations : descendance atteinte, descendance finale estimée (nombre moyen d'enfants pour 100 femmes) et âge moyen à la maternité (en années et dixièmes d'années)

Génération	Descendance atteinte pour 100 femmes (âge révolu)				Projection avec gel des taux*	
	24 ans	29 ans	34 ans	39 ans	Descendance finale	Âge moyen à la maternité
1930	90	177	231	256	263	27,5
1935	89	181	233	254	258	27,1
1940	96	181	225	238	241	26,4
1945	99	174	206	219	222	26,0
1950	89	154	192	207	211	26,5
1955	77	148	190	209	213	27,0
1960	66	139	184	206	212	27,7
1961	63	135	181	203	209	27,9
1962	60	131	179	202	208	28,1
1963	56	127	176	200	207	28,3
1964	53	122	173	198	205	28,5
1965	49	118	170	196	204	28,7
1966	46	114	168	195	202	28,9
1967	44	111	167	194	202	29,1
1968	42	109	166	193	201	29,2
1969	39	105	163	192	200	29,4
1970	37	103	162	192	200	29,5
1971	35	100	160	191	199	29,7
1972	33	98	159	191	199	29,8
1973	32	97	159	191	200	29,9
1974	31	96	160	192	202	30,0
1975	30	96	161	194	203	30,1
1976	30	95	160	194	203	30,1
1977	31	96	161		205	30,1
1978	31	95	162		205	30,1
1979	31	96	163		207	30,1
1980	31	95	161		205	30,1
1981	32	96	162		205	30,1
1982	32	96				
1983	31	95				
1984	32	95				
1985	31	94				
1986	31	94				
1987	31					
1988	30					
1989	30					
1990	29					
1991	28					

* Pour les générations 1930 à 1965, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2015.

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee, Division Enquêtes et études démographiques.

**Tableau A.6. Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Europe
(nombre moyen d'enfants par femme)**

	Année										
	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	1,56	1,37	1,45	1,25	1,38	1,34	1,39	1,36	1,38	1,39	1,47
Autriche	1,65	1,47	1,46	1,41	1,36	1,40	1,44	1,43	1,44	1,44	1,47
Belgique	1,68	1,51	1,62	1,56	1,67	1,76	1,86	1,81	1,79	1,75	1,74
Bulgarie	2,05	1,97	1,82	1,23	1,26	1,37	1,57	1,51	1,50	1,48	1,53
Chypre	-	2,43	2,41	2,03	1,64	1,48	1,44	1,35	1,39	1,30	1,31
Croatie						1,50	1,55	1,48	1,51	1,46	1,46
Danemark	1,55	1,45	1,67	1,80	1,78	1,80	1,87	1,75	1,73	1,67	1,69
Espagne	2,20	1,64	1,36	1,17	1,23	1,33	1,37	1,34	1,32	1,27	1,32
Estonie	2,02	2,13	2,05	1,38	1,36	1,52	1,72	1,61	1,56	1,52	1,54
Finlande	1,63	1,64	1,78	1,81	1,73	1,80	1,87	1,83	1,80	1,75	1,71
France	-	-	-	-	1,89	1,94	2,03	2,01	1,99	1,99	2,00
France métro.	1,95	1,81	1,78	1,71	1,87	1,92	2,01	2,00	1,99	1,97	1,98
Grèce	2,23	1,67	1,40	1,31	1,27	1,34	1,48	1,40	1,34	1,29	1,30
Hongrie	1,91	1,85	1,87	1,57	1,32	1,31	1,25	1,23	1,34	1,35	1,44
Irlande	3,21	2,48	2,11	1,84	1,89	1,86	2,05	2,03	2,01	1,96	1,94
Italie	1,64	1,42	1,33	1,19	1,26	1,34	1,46	1,44	1,43	1,39	1,37
Lettonie	-	-	-	-	1,25	1,38	1,36	1,33	1,44	1,52	1,65
Lituanie	1,99	2,08	2,03	1,55	1,39	1,29	1,50	1,55	1,60	1,59	1,63
Luxembourg	1,50	1,38	1,60	1,70	1,76	1,63	1,63	1,52	1,57	1,55	1,50
Malte	1,99	1,95	2,04	1,81	1,70	1,38	1,36	1,45	1,43	1,38	1,42
Pays-Bas	1,60	1,51	1,62	1,53	1,72	1,71	1,79	1,76	1,72	1,68	1,71
Pologne	-	-	2,06	1,62	1,37	1,24	1,41	1,33	1,33	1,29	1,32
Portugal	2,25	1,72	1,56	1,41	1,55	1,41	1,39	1,35	1,28	1,21	1,23
Rép. tchèque	2,08	1,95	1,90	1,28	1,15	1,29	1,51	1,43	1,45	1,46	1,53
Roumanie	2,43	2,31	1,83	1,33	1,31	1,40	1,59	1,47	1,52	1,41	1,52
Royaume-Uni	1,90	1,79	1,83	1,71	1,64	1,76	1,92	1,91	1,92	1,83	1,81
Slovaquie	2,32	2,26	2,09	1,52	1,30	1,27	1,43	1,45	1,34	1,34	1,37
Slovénie	-	1,71	1,46	1,29	1,26	1,26	1,57	1,56	1,58	1,55	1,58
Suède	1,68	1,74	2,13	1,73	1,54	1,77	1,98	1,90	1,91	1,89	1,88
Islande	2,48	1,93	2,30	2,08	2,08	2,05	2,20	2,02	2,04	1,93	1,93
Norvège	1,72	1,68	1,93	1,87	1,85	1,84	1,95	1,88	1,85	1,78	1,75
Suisse	1,55	1,52	1,58	1,48	1,50	1,42	1,52	1,52	1,52	1,52	1,54

Source : Eurostat (site consulté en juillet 2016).

Tableau A.7. Fécondité des générations en Europe

Génération	Descendance finale (p. 1 femme)					Âge moyen à la maternité (années)					Dernière année disponible
	1954-1955	1959-1960	1964-1965	1969-1970	1974-1975 ⁽¹⁾	1954-1955	1959-1960	1964-1965	1969-1970	1974-1975 ⁽¹⁾	
Allemagne	1,66	1,66	1,56	1,50	1,54-1,56	26,4	27,1	28,1	29,0	29,5-29,6	2010
Autriche	1,77	1,71	1,66	1,61	1,63-1,64	25,8	26,5	27,3	28,2	28,8-28,9	2010
Belgique	1,83	1,87	1,84	1,84	1,83-1,87	26,7	27,4	28,3	29,2	29,6-29,8	2009
Bulgarie	2,04	1,96	1,84	1,66	1,56	24,0	23,7	23,6	24,3	26,0	2010
Danemark	1,84	1,88	1,93	1,98	1,96-1,98	27,2	28,4	29,2	29,7	30,2-30,3	2010
Espagne	1,93	1,80	1,65	1,50	1,37-1,41	27,2	27,8	29,2	30,6	31,6-31,8	2010
Estonie	-	-	-	1,91	1,83-1,86	-	-	-	26,4	27,7-27,9	2010
Finlande	1,88	1,95	1,92	1,89	1,89-1,90	27,9	28,6	29,2	29,6	30,0-30,1	2010
France métro.	2,13	2,12	2,04	1,99	2,01-2,04	27,0	27,6	28,6	29,5	29,9-30,1	2010
Grèce	2,02	1,97	1,79	1,64	1,55-1,58	25,9	26,0	27,0	28,7	29,9-30,0	2010
Hongrie	1,96	2,02	1,98	1,88	1,70-1,71	24,9	25,0	25,5	26,4	27,7-27,8	2010
Irlande	-	-	2,21	2,12	2,06-2,12	-	-	30,2	31,0	31,3-31,6	2010
Italie	1,80	1,69	1,55	1,47	1,42-1,45	27,1	27,9	29,3	30,6	31,2-31,4	2010
Lettonie ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Lituanie	1,97	1,92	1,72	1,77	1,72-1,73	26,3	26,0	26,1	26,0	26,8	2010
Luxembourg	1,67	1,75	1,83	1,85	1,80-1,82	27,6	28,6	29,2	29,7	29,9-30,0	2010
Pays-Bas	1,88	1,86	1,79	1,77	1,78-1,80	28,1	29,2	30,0	30,6	30,7-30,8	2010
Pologne	-	-	-	1,85	1,61-1,62	-	-	-	26,1	27,3-27,4	2010
Portugal	2,03	1,90	1,83	1,69	1,57-1,58	26,2	26,4	27,4	28,3	29,0-29,1	2010
Rép. tchèque	2,08	2,03	1,95	1,87	1,77-1,78	24,5	24,5	24,9	25,7	27,7-27,9	2010
Roumanie	2,33	2,16	1,94	1,63	1,55	25,0	24,5	24,2	25,2	26,2-26,3	2010
Royaume-Uni	2,01	1,97	1,92	1,88	1,90-1,93	27,1	27,8	28,4	28,9	29,4-29,5	2010
Slovaquie	2,23	2,17	2,05	1,92	1,73	25,2	25,0	25,0	25,4	26,8	2010
Slovénie	-	-	1,79	1,71	1,66-1,67	-	-	25,9	27,3	28,9-29,0	2010
Suède	2,02	2,05	2,03	1,98	1,96-1,99	27,9	28,6	28,9	29,6	30,6-30,7	2010
Islande	2,55	2,46	2,39	2,32	2,26-2,27	26,6	27,4	28,0	28,4	29,3-29,4	2010
Norvège	2,05	2,09	2,07	2,05	2,00-2,01	27,0	28,0	28,6	29,1	29,7-29,8	2010
Suisse	1,75	1,78	1,69	1,65	1,63-1,65	28,0	28,7	29,5	30,2	30,7-30,8	2010

(1) L'estimation repose sur le gel des taux de la dernière année d'observation.
(2) La série des taux publiés (2002-2010) ne permet pas le calcul des indicateurs.
Source : Calculs et estimations d'après les taux de fécondité par âge révolu publiés sur le site internet d'Eurostat (site consulté le 18 juillet 2013).

**Tableau A.8. Évolution du nombre d'avortements
et des indices annuels depuis 1976**

Année	Nombre d'IVG + IMG déclarée dans les bulletins ⁽¹⁾	Nombre d'IVG Statistiques médicales ⁽²⁾	Nombre d'IVG estimé par l'Ined ⁽³⁾	Nombre d'IVG pour 100 naissances vivantes ⁽⁴⁾	Taux annuel d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans ⁽⁴⁾	Nombre moyen d'IVG par femme ⁽⁴⁾
1976	134 173		246 000	34,1	19,6	0,66
1981	180 695		245 000	30,4	18,7	0,62
1986	166 797		221 000	28,4	16,1	0,53
1990	170 423		209 000	27,4	14,8	0,49
1991	172 152		206 000	27,1	14,4	0,48
1992	167 777		206 000	27,7	14,3	0,48
1993	166 921		206 000	28,9	14,3	0,49
1994	163 180		207 000	29,1	14,3	0,49
1995	156 181	179 648	207 000	28,4	14,2	0,50
1996	162 792	187 114	207 000	28,2	14,2	0,50
1997	163 985	188 796	207 000	28,5	14,2	0,50
1998		195 960	207 000	28,0	14,2	0,51
1999		196 885	206 000	27,7	14,2	0,51
2000		192 174	206 000	26,6	14,2	0,51
2001		202 180	206 000	26,7	14,3	0,51
2002	137 497	206 596		27,1	14,3	0,51
2003		203 300		26,7	14,0	0,50
2004		210 664		27,4	14,5	0,52
2005	166 985	206 311		26,6	14,2	0,51
2006	174 561	215 390		27,0	14,9	0,53
2007	185 498	213 382		27,1	14,7	0,53
2008	180 108	209 245		26,3	14,5	0,52
2009	171 152	209 987		26,5	14,6	0,53
2010	172 505	213 317		26,4	14,8	0,53
2011	170 081	209 291		26,4	14,7	0,53
2012	156 824	207 120		26,2	14,5	0,53
2013	149 579*	216 697		26,7	15,3	0,55
2014	126 464*	211 764		27,1*	15,0*	nd
2015	nd	203 463		26,7*	14,5*	nd

* Données provisoires.

nd : Non disponibles.

(1) Statistiques des bulletins : interruptions volontaires de grossesse (IVG) et interruptions médicales (IMG).

(2) Statistiques administratives des actes médicaux. Les données à partir de 2010 intègrent les données de la CNAM-TS, donc des IVG associées à des régimes particuliers (MSA et RSI). **Source** : DREES et CNAM-TS à partir de 2010.

(3) Estimation de l'Ined (IVG). À partir de 2002, les statistiques hospitalières sont jugées exhaustives. **Source** : C. Rossier et C. Pirus (2007).

(4) Sur la base des estimations Ined jusqu'en 2001, sur la base des statistiques médicales depuis 2002.

Champ : France métropolitaine.

Tableau A.9. Caractéristiques de la nuptialité et des divorces depuis 1985

Année	Nombre de mariages		Indicateur conjoncturel de nuptialité (1 ^{er} mariage par personne)*				Âge moyen au mariage*		Nombre de divorces ⁽²⁾		Indicateur conjoncturel de divorciabilité p. 100 mariages*	Nombre de pacs		Nombre de dissolutions de pacs**	
	France entière (y compris les DOM / Mayotte à partir de 2014)		Synthèse des taux par âge ⁽¹⁾		Synthèse des quotients par âge ⁽²⁾		Hommes	Femmes	France métropolitaine	France entière		France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière
	Hétérosexuels	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	
1985	269 419		0,53	0,54	0,71	0,74	26,3	24,2	107 505	30,5	6 139	6 151	7	7	
1986	265 678		0,52	0,53	0,69	0,72	26,5	24,5	108 380	31,1	22 108	22 271	620	624	
1987	265 177		0,51	0,52	0,68	0,71	26,8	24,8	106 527	31,0	19 410	19 629	1 859	1 872	
1988	271 124		0,52	0,53	0,68	0,71	27,1	25,0	106 096	31,3	24 979	25 305	3 143	3 185	
1989	279 900		0,54	0,55	0,68	0,72	27,3	25,3	105 295	31,5	31 161	31 570	5 229	5 292	
1990	287 099		0,55	0,56	0,69	0,72	27,6	25,6	105 813	32,1	39 576	40 080	6 935	7 043	
1991	280 175		0,54	0,55	0,67	0,70	27,8	25,8	108 086	33,2	59 837	60 462	8 564	8 690	
1992	271 427		0,52	0,53	0,65	0,69	28,1	26,1	107 994	33,5	76 680	77 347	9 470	9 583	
1993	255 190		0,49	0,50	0,62	0,66	28,4	26,4	110 759	34,8	101 062	101 992	22 908**	23 132**	
1994	253 746	260 866	0,48	0,49	0,61	0,65	28,7	26,7	115 658	36,7	144 782	145 938	25 585**	25 802**	
1995	254 651	261 813	0,48	0,50	0,61	0,64	28,9	26,9	119 189	38,2	173 180	174 584	32 411**	32 711**	
1996	280 072	287 144	0,53	0,55	0,65	0,68	29,4	27,4	117 382	38,0	203 959	205 561	43 250**	43 628**	
1997	283 984	291 163	0,54	0,56	0,65	0,68	29,6	27,6	116 158	38,0	150 800	152 169	51 555**	52 002**	
1998	271 361	278 525	0,52	0,54	0,63	0,66	29,8	27,7	116 515	38,4	159 195	160 639	60 950**	61 507**	
1999	286 191	293 544	0,56	0,58	0,64	0,68	29,9	27,8	116 813	38,9	167 123	168 682	68 933**	69 540**	
2000	297 922	305 234	0,58	0,60	0,66	0,69	30,2	28,0	114 005	38,2	172 024	173 728	75 646	76 267	
2001	288 255	295 720	0,57	0,59	0,64	0,68	30,2	28,1	112 631	38,0	187 248	188 947	78 725	79 386	
2002	279 087	286 169	0,55	0,57	0,63	0,66	30,4	28,3	115 861	38,0	182 748	184 447	78 725	79 386	
2003	275 963	282 756	0,55	0,56	0,62	0,65	30,6	28,5	125 175	42,5	173 584	175 283	78 725	79 386	
2004	271 598	278 439	0,53	0,55	0,61	0,64	30,8	28,8	131 335	44,8	173 584	175 283	78 725	79 386	
2005	276 303	283 036	0,54	0,55	0,61	0,64	31,1	29,1	152 020	52,3	173 584	175 283	78 725	79 386	
2006	267 260	273 914	0,52	0,53	0,59	0,62	31,2	29,2	135 910	46,9	173 584	175 283	78 725	79 386	
2007	267 194	273 669	0,51	0,52	0,59	0,62	31,4	29,5	131 316	45,5	173 584	175 283	78 725	79 386	
2008	258 749	265 404	0,51	0,51	0,57	0,60	31,6	29,6	129 379	45,1	173 584	175 283	78 725	79 386	
2009	245 151	251 478	0,47	0,48	0,55	0,58	31,7	29,8	127 578	44,7	173 584	175 283	78 725	79 386	
2010	245 334	251 654	0,47	0,48	0,54	0,58	31,8	30,0	130 810	46,2	173 584	175 283	78 725	79 386	
2011	231 100	236 826	0,44	0,45	0,52	0,55	31,9	30,1	129 802	46,2	173 584	175 283	78 725	79 386	
2012	239 840	245 930	0,46	0,47	0,53	0,56	32,0	30,2	125 217	45,0	173 584	175 283	78 725	79 386	
2013	225 784	233 108	0,44	0,45	0,51	0,54	32,4	30,6	121 849	44,2	173 584	175 283	78 725	79 386	
2014	224 878	235 315	0,44	0,45	0,51	0,54	32,6	30,4	120 568	44,1	173 584	175 283	78 725	79 386	
hors Mayotte		230 307							123 382						
2015*		231 000	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	187 248	188 947	78 725	79 386

* Données provisoires. ** Données corrigées par le ministère de la Justice en 2016.

nd : Non disponible.

(1) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de personnes du même âge. Synthèse jusqu'à 49 ans.(2) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de célibataires du même âge (estimation). Synthèse jusqu'à 49 ans.

(3) Divorces directs et conversions de séparations de corps.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, division des Enquêtes et études démographiques et ministère de la Justice et des libertés.

Tableau A.10. Caractéristiques de la nuptialité des générations

Hommes

Génération	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage*	Proportion de non-célibataires	
			À 24 ans	À 30 ans
1943	0,88	24,5	0,56	0,81
1948	0,87	24,5	0,56	0,80
1953	0,85	25,0	0,52	0,76
1955	0,83	26,4	0,48	0,72
1960	0,76	27,1	0,33	0,60
1965	0,70	28,9	0,19	0,48
1970	0,66	30,2	0,11	0,40
1975	0,61	31,0	0,06	0,35
1980			0,05	0,28
1985			0,04	
1990			0,03	

Femmes

Génération	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage*	Proportion de non-célibataires	
			À 22 ans	À 28 ans
1945	0,92	22,3	0,59	0,86
1950	0,90	22,6	0,57	0,83
1955	0,88	22,9	0,54	0,78
1960	0,82	24,2	0,42	0,68
1965	0,76	26,3	0,24	0,55
1970	0,71	27,9	0,14	0,45
1975	0,66	28,9	0,07	0,39
1980			0,06	0,32
1985			0,05	
1990			0,03	

* Les quotients de nuptialité non observés sont supposés se stabiliser au niveau observé en 2010.

Champ : France métropolitaine y compris Mayotte.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee.

Tableau A.11. Caractéristiques de la mortalité générale de 1946 à 2014

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1000 nés vivants)		Survivants à 65 ans (p. 1000 à la naissance)	
	À la naissance		À 65 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1946	59,9	65,2	12,2	14,3	77,8	nd	574	681
1947	61,2	66,7	12,3	14,5	71,1	nd	589	703
1948	62,7	68,8	12,5	15,0	55,9	nd	599	727
1949	62,2	67,6	11,8	14,0	60,3	nd	595	716
1950	63,4	69,2	12,2	14,6	52,0	26,0	609	736
1951	63,1	68,9	11,8	14,2	50,8	24,0	602	732
1952	64,4	70,2	12,3	14,8	45,2	22,4	623	752
1953	64,3	70,3	11,8	14,4	41,9	22,0	617	753
1954	65,0	71,2	12,4	15,1	40,7	21,6	629	765
1955	65,2	71,5	12,3	15,1	38,6	20,8	631	772
1956	65,2	71,7	12,1	14,9	36,2	20,5	626	776
1957	65,5	72,2	12,2	15,2	33,8	19,5	631	783
1958	66,8	73,2	12,8	15,6	31,4	18,9	660	801
1959	66,8	73,4	12,8	15,7	29,6	18,1	657	801
1960	67,0	73,6	12,6	15,6	27,4	17,6	658	806
1961	67,5	74,4	13,0	16,1	25,7	16,7	664	815
1962	67,0	73,9	12,6	15,7	25,7	16,7	656	811
1963	66,8	73,9	12,4	15,6	25,6	16,6	652	810
1964	67,7	74,8	12,9	16,4	23,4	15,9	667	820
1965	67,5	74,7	12,6	16,2	21,9	15,2	661	820
1966	67,8	75,2	12,9	16,5	21,7	14,9	669	824
1967	67,8	75,2	12,8	16,5	20,7	14,5	668	826
1968	67,8	75,2	12,7	16,4	20,4	14,2	669	827
1969	67,4	75,1	12,5	16,3	19,6	13,7	661	824
1970	68,4	75,9	13,0	16,8	18,2	12,6	682	834
1971	68,3	75,9	13,0	16,8	17,2	12,0	680	836
1972	68,5	76,2	13,1	17,0	16,0	11,2	683	838
1973	68,7	76,3	13,1	17,0	15,4	10,6	688	842
1974	68,9	76,7	13,3	17,2	14,6	9,9	690	847
1975	69,0	76,9	13,2	17,2	13,8	9,2	691	849
1976	69,2	77,2	13,3	17,4	12,5	8,1	693	853
1977	69,7	77,8	13,7	17,9	11,4	7,4	702	860
1978	69,8	78,0	13,7	17,9	10,7	6,7	704	861
1979	70,1	78,3	13,9	18,1	10,0	6,0	707	864
1980	70,2	78,4	14,0	18,2	10,0	5,8	710	866
1981	70,4	78,5	14,0	18,2	9,7	5,5	714	869
1982	70,7	78,9	14,3	18,5	9,5	5,3	718	872
1983	70,7	78,8	14,2	18,4	9,1	5,0	719	872
1984	71,2	79,3	14,5	18,8	8,3	4,7	724	878
1985	71,3	79,4	14,5	18,8	8,3	4,6	727	880

Tableau A.11 (suite). Caractéristiques de la mortalité générale de 1946 à 2014

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1000 nés vivants)		Survivants à 65 ans (p. 1000 à la naissance)	
	À la naissance		À 65 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1986	71,5	79,7	14,7	19,0	8,0	4,3	731	882
1987	72,0	80,3	15,0	19,4	7,8	4,1	740	886
1988	72,3	80,5	15,3	19,6	7,8	4,1	744	888
1989	72,5	80,6	15,4	19,7	7,5	3,8	746	889
1990	72,7	81,0	15,6	19,9	7,3	3,6	752	893
1991	72,9	81,2	15,7	20,1	7,3	3,5	754	894
1992	73,2	81,5	15,9	20,4	6,8	3,3	758	896
1993	73,3	81,5	15,9	20,4	6,5	3,1	760	895
1994	73,7	81,9	16,2	20,7	5,9	3,2	766	898
1995	73,9	81,9	16,1	20,6	4,9	2,9	771	900
1996	74,1	82,1	16,1	20,7	4,8	3,0	776	901
1997	74,6	82,3	16,3	20,9	4,7	3,0	784	904
1998	74,8	82,4	16,4	20,9	4,6	2,9	789	905
1999	75,0	82,5	16,5	21,0	4,3	2,7	793	906
2000	75,3	82,8	16,7	21,2	4,4	2,8	797	908
2001	75,5	82,9	16,9	21,4	4,5	2,9	799	908
2002	75,8	83,1	17,1	21,4	4,1	2,7	802	909
2003	75,9	83,0	17,1	21,3	4,0	2,6	804	910
2004	76,7	83,9	17,7	22,2	3,9	2,6	815	913
2005	76,8	83,9	17,7	22,0	3,6	2,3	816	914
2006	77,2	84,2	18,0	22,4	3,6	2,3	820	915
2007	77,4	84,4	18,2	22,5	3,6	2,4	823	917
2008	77,6	84,4	18,3	22,5	3,6	2,4	825	917
2009	77,8	84,5	18,4	22,6	3,7	2,4	826	917
2010	78,0	84,7	18,6	22,7	3,5	2,3	829	918
2011	78,4	85,0	18,9	23,0	3,3	2,2	834	920
2012	78,5	84,8	18,8	22,8	3,3	2,3	836	921
2013*	78,8	85,0	19,0	23,0	3,5	2,4	840	922
2014*	79,3	85,4	19,3	23,3	3,3	2,3	845	923
2015*	79,0	85,1	22,9	27,3	3,5	nd	nd	nd

* Données provisoires.

nd : Non disponible.

(1) Décès avant un an pour 1 000 enfants nés vivants.

(2) Décès avant 28 jours pour 1 000 enfants nés vivants.

Champ : France métropolitaine.**Source** : Insee, division des Enquêtes et études démographiques.

Tableau A.12. Espérance de vie à la naissance en Europe en 2014

Pays	Espérance de vie à la naissance (années)		
	Hommes	Femmes	Écart (F-H)
Allemagne*	78,7	83,6	4,9
Autriche	79,2	84,0	4,8
Belgique	78,8	83,9	5,1
Bulgarie	71,1	78,0	6,9
Croatie	74,7	81,0	6,3
Danemark	78,7	82,8	4,1
Espagne	80,4	86,2	5,8
Estonie	72,4	81,9	9,5
Finlande	78,4	84,1	5,7
France hors Mayotte ⁽¹⁾	79,2	85,4	6,2
Grèce	78,9	84,1	5,2
Hongrie	72,3	79,4	7,1
Irlande*	79,3	83,5	4,2
Islande	81,3	84,5	3,2
Italie	80,7	85,6	4,9
Lettonie	69,1	79,4	10,3
Lituanie	69,2	80,1	10,9
Luxembourg	79,4	85,2	5,8
Norvège	80,1	84,2	4,1
Pays-Bas	80,0	83,5	3,5
Pologne	73,7	81,7	8,0
Portugal*	78,0	84,4	6,4
République tchèque	75,8	82,0	6,2
Roumanie*	71,4	78,7	7,3
Royaume-Uni*	79,5	83,2	3,7
Slovaquie	73,3	80,5	7,2
Slovénie	78,2	84,1	5,9
Suède	80,4	84,2	3,8
Suisse	81,1	85,4	4,3

* Données provisoires 2014.
 (1) France entière hors Mayottes.
 Source: Eurostat (tableau n°00025, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database, consulté le 17 juin 2016), sauf France (Insee).

Tableau A.13. Mortalité infantile en Europe, 1980-2014
(taux p. 1 000 nés vivants)

Pays	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	12,4	9,1	7,0	5,3	4,4	3,9	3,8	3,9	3,5	3,5	3,4	3,6	3,3	3,3	3,2
Autriche	14,3	11,2	7,8	5,4	4,8	4,2	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	3,6	3,2	3,1	3,0
Belgique	12,1	9,8	8,0	6,0	4,8	3,7	4,0	3,9	3,7	3,5	3,6	3,3	3,8	3,5	3,4
Bulgarie	20,2	15,4	14,8	13,3	13,3	10,4	9,7	9,2	8,6	9,0	9,4	8,5	7,8	7,3	7,6
Croatie	nd	nd	nd	nd	7,4	5,7	5,2	5,6	4,5	5,3	4,4	4,7	3,6	4,1	5,0
Danemark	8,4	7,9	7,5	5,1	5,3	4,4	3,8	4,0	4,0	3,1	3,4	3,5	3,4	3,5	4,0
Espagne	12,3	8,9	7,6	5,5	4,4	3,8	3,5	3,5	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	2,7	2,8
Estonie	17,1	14,1	12,3	14,9	8,4	5,4	4,4	5,0	5,0	3,6	3,3	2,5	3,6	2,1	2,7
Finlande	7,6	6,3	5,6	3,9	3,8	3,0	2,8	2,7	2,6	2,6	2,3	2,4	2,4	1,8	2,2
France hors Mayotte ^{(1)*}	nd	nd	nd	5,0	4,5	3,8	3,8	3,8	3,8	3,9	3,6	3,5	3,5	3,6	3,6
France métropolitaine ^{(1)*}	10,0	8,3	7,3	4,9	4,4	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	3,5	3,3	3,3	3,5	3,3
Grèce	17,9	14,1	9,7	8,1	5,9	3,8	3,7	3,5	2,7	3,1	3,8	3,4	2,9	3,7	3,8
Hongrie	23,2	20,4	14,8	10,7	9,2	6,2	5,7	5,9	5,6	5,1	5,3	4,9	4,9	5,0	4,5
Irlande	11,1	8,8	8,2	6,4	6,2	4,0	3,6	3,1	3,8	3,3	3,8	3,5	3,5	3,5	3,3
Islande	7,7	5,7	5,9	6,1	3,0	2,3	1,4	2,0	2,5	1,8	2,2	0,9	1,1	1,8	2,1
Italie	14,6	10,5	8,2	6,2	4,5	3,8	3,6	3,5	3,3	3,4	3,2	3,2	2,9	2,9	2,8
Lettonie	15,3	13,0	13,7	18,8	10,4	7,8	7,6	8,7	6,7	7,8	5,7	6,6	6,3	4,4	3,8
Lituanie	14,5	14,2	10,2	12,5	8,6	6,8	6,8	5,9	4,9	4,9	4,3	4,2	3,9	3,7	3,9
Luxembourg	11,5	9,0	7,3	5,5	5,1	2,6	2,5	1,8	1,8	2,5	3,4	4,3	2,5	3,9	2,8
Norvège	8,1	8,5	6,9	4,0	3,8	3,1	3,2	3,1	2,7	3,1	2,8	2,4	2,5	2,4	2,4
Pays-Bas	8,6	8,0	7,1	5,5	5,1	4,9	4,4	4,1	3,8	3,8	3,8	3,6	3,7	3,8	3,6
Pologne	25,4	22,1	19,4	13,6	8,1	6,4	6,0	6,0	5,6	5,6	5,0	4,7	4,6	4,6	4,2
Portugal	24,2	17,8	11,0	7,5	5,5	3,5	3,3	3,4	3,3	3,6	2,5	3,1	3,4	2,9	2,9
République tchèque	16,9	12,5	10,8	7,7	4,1	3,4	3,3	3,1	2,8	2,9	2,7	2,7	2,6	2,5	2,4
Roumanie	29,3	25,6	26,9	21,2	18,6	15,0	13,9	12,0	11,0	10,1	9,8	9,4	9,0	9,2	8,4
Royaume-Uni	13,9	11,1	7,9	6,2	5,6	5,1	4,9	4,7	4,6	4,5	4,2	4,2	4,0	3,9	3,9
Slovaquie	20,9	16,3	12,0	11,0	8,6	7,2	6,6	6,1	5,9	5,7	5,7	4,9	5,8	5,5	5,8
Slovénie	15,3	13,0	8,4	5,5	4,9	4,1	3,4	2,8	2,4	2,4	2,5	2,9	1,6	2,9	1,8
Suède	6,9	6,8	6,0	4,1	3,4	2,4	2,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,1	2,6	2,7	2,2
Suisse	9,0	6,7	6,7	5,0	5,3	4,2	4,4	3,9	4,0	4,3	3,8	3,8	3,6	3,9	3,9

* Données provisoires 2014.

nd : Non disponible.

(1) Insee pour la France entière, hors Mayotte, entre 1995 et 2014 et pour la France métropolitaine en 2010 et 2014.

Source : Eurostat, Infant mortality rate (<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>, consulté le 17 juin 2016), sauf (1).

Tableau A.14. Taux comparatif de mortalité (p. 100 000) par groupe de causes de décès^(a) de 1980 à 2012 selon le sexe Hommes

Causes de décès	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
23 groupes de causes																	
Cancer du poumon	63	67	70	70	66	65	64	63	63	64	63	62	60	60	58	58	56
Cancer de l'estomac	20	17	14	12	10	9	9	9	9	8	8	8	7	7	7	7	7
Cancer de l'intestin	31	29	29	28	25	25	24	24	24	24	23	22	22	22	22	22	21
Cancer de la prostate	28	30	32	29	26	26	26	26	24	23	22	22	21	20	20	19	18
Autres tumeurs	176	180	171	160	152	151	149	146	140	139	136	134	131	129	125	121	119
Maladies ischémiques du cœur	117	118	96	85	76	72	70	68	64	62	58	56	54	51	48	46	45
Autres maladies du cœur	130	115	93	90	81	79	78	78	72	71	69	69	68	66	64	59	58
Maladies cardiovasculaires	123	103	71	59	47	45	44	43	38	37	35	34	33	31	30	29	28
Autres maladies de l'appareil circulatoire	38	35	29	26	21	21	20	19	17	16	16	15	15	13	13	11	11
Tuberculose toutes formes	5	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Sida	0	0	8	13	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1
Grippe	2	2	3	1	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Autres maladies infectieuses et parasitaires	11	12	10	11	12	11	12	12	10	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres maladies de l'appareil respiratoire	83	79	71	69	53	50	50	52	44	47	42	42	42	42	39	39	40
Alcoolisme et cirrhose du foie	56	46	35	29	28	28	27	27	25	24	24	23	23	22	22	21	20
Diabète	11	11	9	9	15	15	14	15	14	14	13	13	13	13	12	12	12
Autres troubles mentaux et mal. du sys. nerveux	28	28	31	30	40	42	41	45	39	42	41	41	42	42	42	41	43
Autres maladies de l'appareil digestif	41	35	29	25	20	20	20	21	19	19	19	18	18	18	18	16	16
Autres maladies	56	50	40	37	36	36	35	37	33	32	32	31	32	31	31	27	28
Accidents de la circulation routière	30	26	26	20	19	19	18	15	13	13	12	12	11	11	10	9	8
Suicides	29	34	30	29	26	25	25	26	25	25	24	23	23	24	23	23	21
Autres morts violentes	63	54	51	44	36	35	34	36	32	31	31	31	31	31	31	30	30
Causes de décès non déclarées ou mal définies	74	70	56	48	46	49	49	51	44	45	43	44	46	47	55	53	60
6 grands groupes de causes																	
Tumeurs	318	324	317	300	280	275	272	267	260	258	251	247	241	239	232	226	220
Maladies cardiovasculaires	409	371	288	260	225	217	211	208	190	187	177	173	169	161	156	145	142
Mal. infectieuses, parasitaires, et de l'appareil respiratoire	101	97	95	95	72	65	66	69	58	62	56	56	56	55	52	53	54
Autres maladies	193	169	143	131	138	140	138	144	130	132	129	126	128	126	124	118	120
Morts violentes	123	114	106	93	81	79	78	77	70	69	67	66	66	66	64	63	60
Causes de décès non déclarées ou mal définies	74	70	56	48	46	49	49	51	44	45	43	44	46	47	55	53	60
Toutes causes	1217	1145	1005	928	842	826	814	815	751	753	723	713	705	694	684	657	656

Femmes

Causes de décès	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
23 groupes de causes																	
Cancer du poumon	6	7	8	9	10	11	12	13	13	14	14	15	15	16	16	16	17
Cancer de l'estomac	9	7	6	5	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Cancer de l'intestin	19	18	17	16	15	14	14	14	14	14	13	13	13	13	12	12	12
Cancer du sein	27	28	29	29	27	26	26	26	26	25	25	24	24	24	23	23	22
Cancer de l'utérus	11	10	8	7	6	7	6	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Autres tumeurs	76	74	70	69	67	67	67	65	63	63	62	60	61	60	59	57	56
Maladies ischémiques du coeur	51	51	42	35	30	29	28	27	24	23	22	21	20	19	17	16	16
Autres maladies du coeur	93	81	64	61	54	53	53	53	47	47	45	45	44	42	39	39	39
Maladies cérébrovasculaires	88	74	52	41	33	32	31	31	27	26	25	23	23	23	22	21	21
Autres maladies de l'appareil circulatoire	19	17	14	12	9	9	8	8	7	7	6	6	6	6	5	5	4
Tuberculose toutes formes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Sida	0	0	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Grippe	2	2	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Autres maladies infectieuses et parasitaires	7	7	6	7	8	7	7	8	6	7	6	6	7	7	7	7	7
Autres maladies de l'appareil respiratoire	33	33	31	30	24	21	22	23	19	21	18	19	19	19	17	18	20
Alcoolisme et cirrhose du foie	19	15	12	10	9	9	9	9	8	8	8	7	7	7	6	7	6
Diabète	10	9	8	7	10	10	10	10	9	9	8	8	8	8	7	7	7
Autres troubles mentaux et mal. du syst. nerveux	22	22	24	24	32	33	34	37	31	33	33	33	34	34	33	34	36
Autres maladies de l'appareil digestif	27	23	18	16	13	13	13	13	12	12	11	11	11	11	11	10	10
Autres maladies	38	34	29	28	27	27	27	29	25	24	24	23	24	23	23	20	21
Accidents de la circulation routière	10	9	9	7	6	6	6	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2
Suicides	11	12	10	10	8	8	9	8	9	8	8	8	8	7	7	7	6
Autres morts violentes	36	31	27	23	19	19	19	20	17	16	16	16	16	15	15	15	15
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	28	29	30	32	26	27	26	26	27	27	31	30	34
6 grands groupes de causes																	
Tumeurs	147	143	138	135	129	128	128	127	125	124	123	121	123	121	119	118	117
Maladies cardiovasculaires	250	223	172	148	126	123	119	119	106	104	98	95	95	91	86	81	80
Mal. infectieuses, parasitaires, et de l'appareil respiratoire	43	43	42	41	34	30	31	33	27	30	26	26	27	27	25	26	28
Autres maladies	116	103	91	85	91	92	93	98	85	85	84	83	84	83	81	77	80
Morts violentes	57	53	46	40	34	34	33	33	29	28	27	26	26	26	25	24	23
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	28	29	30	32	26	27	26	26	27	27	31	30	34
Toutes causes	662	609	525	480	442	436	434	442	398	399	384	377	381	375	367	356	362

(a) Taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âges (en années révolues) et de la population standard européenne (selon la structure proposée par l'OMS).

Note : Grâce à une nouvelle exploitation des données Inserm, la définition des groupes d'âges est désormais la même pour toutes les années. Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans le tableau A.15 page suivante (rubriques de la CIM 9 de 1980 à 1999 et de la CIM10 à partir de 2000).

Champ : France métropolitaine.

Source : F. Meslé à partir des données CépiDc-Inserm.

Tableau A.15. Groupes de causes de décès et rubriques correspondantes de la Classification internationale des maladies (9^e et 10^e révisions)

	CIM 9	CIM 10
Tumeurs		
Cancer du poumon	140 à 239	C00 à D48
Cancer de l'estomac	162	C33 à C34
Cancer de l'intestin	151	C16
Cancer du sein	152 à 154	C18 à C21
Cancer de l'utérus	174, 175	C50
Cancer de la prostate	179 à 180 ; 182	C53 à C55
Autres tumeurs	185	C61
	140 à 150 ; 155 à 161 ; 163 à 173 ; 181 ; 183 à 184 ; 186 à 239	C00 à C15 ; C17 ; C22 à C32 ; C37 à C49 ; C51 ; C52 ; C56 à C60 ; C62 à D48
	390 à 459	100 à 199
	410 à 414	120 à 125
	390 à 405 ; 415 à 429	100 à 115 ; 126 à 151
	430 à 438	160 à 169
	440 à 459	170 à 199
	000 à 139 ; 460 à 519	A00 à B99 ; J00 à J98
	010 à 018	A15 à A19 ; B90
	042 à 044	B20 à B24
	487	J10 à J11
	001 à 009 ; 020 à 041 ; 045 à 139	A00 à A09 ; A20 à B19 ; B25 à B89 ; B91 à B99
	460 à 586 ; 490 à 519	J00 à J06 ; J12 à J98
	240 à 389 ; 520 à 779	D50 à D89 ; E00 à H95 ; K00 à Q99
	291 ; 303 ; 305.0 ; 571.0 à 3 ; ; 5	F10 ; K70 ; K73 à K74
	250	E10 à E14
	290 ; 292 à 302 ; 304 ; 305.1 à 389	F00 à F09 ; F11 à H95
	520 à 570 ; 571.4 ; 571.6 à 579	K00 à K67 ; K71 ; K72 ; K75 à K93
	240 à 246 ; 251 à 289 ; 580 à 779	D50 à D89 ; E00 à E07 ; E15 à E89 ; L00 à Q99
	800 à 999	V01 à Y89
	810 à 819 ; 826 à 829	V01 à V99
	950 à 959	X60 à X84
	800 à 807 ; 820 à 825 ; 830 à 949 ; 960 à 999	W00 à X59 ; X85 à Y89
	780 à 799	R00 à R99
	001 à 999	A00 à R99 ; V01 à Y89
Maladies cardiovasculaires		
Maladies ischémiques du cœur		
Autres maladies du cœur		
Maladies cérébrovasculaires		
Autres maladies de l'appareil circulatoire		
Maladies infectieuses et parasitaires et mal. de l'app. respiratoire		
Tuberculose toutes formes		
Sida		
Grippe		
Autres maladies infectieuses et parasitaires du chapitre 1 de la CIM		
Autres maladies de l'appareil respiratoire		
Autres maladies		
Alcoolisme et cirrhose du foie		
Diabète		
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux		
Autres maladies de l'appareil digestif		
Autres maladies		
Morts violentes		
Accidents de la circulation routière		
Suicides		
Autres morts violentes		
Causes de décès non déclarées ou mal définies		
Toutes causes		



RÉFÉRENCES

- BAJOS N., PRIOUX F., MOREAU C., 2013, « L'augmentation du recours répété à l'IVG en France : des enjeux contraceptifs au report de l'âge à la maternité », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 61(4), p. 291-298.
- BAJOS N., BOHET A., LE GUEN M., MOREAU C. ET L'ÉQUIPE DE L'ENQUÊTE FECOND, 2012, « La contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques ? », *Population et sociétés*, n° 492, 4 p.
- BELLAMY V., 2015, « En 2014, 818 565 bébés sont nés en France », *Insee focus*, n° 33.
- BELLAMY V., 2016, « 123 500 divorces en 2014. Des divorces en légère baisse depuis 2010 », *Insee première*, n° 1599, 4 p.
- BELLAMY V., BEAUMEL C., 2016, « Bilan démographique 2015. Le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee première*, n° 1581, 4 p.
- BUISSON G., LAPINTE A., 2013, « Le couple dans tous ses états : non-cohabitation, conjoints de même sexe, pacs... », *Insee première*, n° 1435, 4 p.
- COMMISSION IVG, 2016, « IVG : État des lieux et perspectives d'évolution du système d'information », Ministère des Affaires sociales et de la santé, 115 p.
- CORTINA C., LAPLANTE B., FOSTIK A., CASTRO MARTÍN T., 2013, « Same-sex marriages and partnerships in two pioneer countries, Canada and Spain », XXVII IUSSP International Population Conference, Busan, 23 p.
- DAGUET F., 2002, « Un siècle de fécondité française. Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », *Insee résultats, société*, n° 8, 305 p.
- DAGUET F., 2016, « De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme », *Insee première*, n° 1613, 4 p.
- D'ALBIS H., BOUBTANE E., 2015, « Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013) », *Population*, 70(3), p. 487-524.
- EUROPEAN CENTRE FOR DISEASE PREVENTION AND CONTROL, 2016, « Annual epidemiological report 2016 – Seasonal influenza », Stockholm, ECDC.
- MAZUY M., BARBIERI M., D'ALBIS H., 2013, « L'évolution démographique récente en France : la fécondité est stable », *Population*, 68(3), p. 385-432.
- MAZUY M., BARBIERI M., D'ALBIS H., 2014a, « L'évolution démographique récente en France : la diminution du nombre de mariages se poursuit », *Population*, 69(3), p. 313-364.
- MAZUY M., TOULEMON L., BARIL E., 2014b, « Le nombre d'IVG est stable, mais moins de femmes y ont recours », *Population*, 69(3), p. 365-398.
- MAZUY M., BARBIERI M., BRETON D., D'ALBIS H., 2015, « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, 70(3), p. 417-486.
- MESLÉ F., 2006, « Progrès récents de l'espérance de vie en France : les hommes comblent une partie de leur retard », *Population*, 61(4), p. 437-462.
- OUELLETTE N., BARBIERI M., WILMOTH J.R., 2014, « Period-based mortality change: Turning points in trends since 1950 », *Population and Development Review*, 40(1), p. 77-106.

- PAVIA A.T., 2016, « Influenza vaccine effectiveness: Mysteries, enigmas, and a few clues », *Journal of Infectious Diseases*, jiv579, 2 p.
- PISON G., TOULEMON L., 2016 « Le nombre de décès va augmenter en France dans les prochaines années », *Population et sociétés*, n° 531, 4 p.
- PRIOUX F., 2007, « L'évolution démographique récente en France: la fécondité à son plus haut niveau depuis plus de trente ans », *Population*, 62(3), p. 489-532.
- RAULT W., RÉGNIER-LOILIER A., 2015, « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population et sociétés*, n° 521, 4 p.
- RÉGNIER-LOILIER A., ROHRBASSER J.-M., 2011, « Y a-t-il une saison pour faire des enfants ? », *Population et sociétés*, n° 474, 4 p.
- ROSSIER C., PIRUS C., 2007, « Évolution du nombre d'interruptions de grossesse en France entre 1976 et 2002 », *Population*, 62(1), p. 57-90.
- SARDON J.-P., 1996, « L'évolution du divorce en France », *Population*, 51(3), p. 717-750.
- TOULEMON L., 2004, « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et sociétés*, n° 400, 4 p.
- TOULEMON L., MAZUY M., 2005, « Mesurer la fécondité des immigrants : un indice tenant compte de l'âge à l'arrivée en France et de la durée de séjour », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, p. 123-147.
- VILAIN A., 2016, « Les interruptions volontaires de grossesse en 2015 », Drees, *Études et résultats*, n° 968, 6 p.

Magali MAZUY, Magali BARBIERI, Didier BRETON, Hippolyte D'ALBIS • L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE DE LA FRANCE : BAISSE DE LA FÉCONDITÉ, AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ

Au premier janvier 2016, la France comptait 66,6 millions d'habitants (dont 64,5 millions en France métropolitaine), soit un accroissement annuel de 3,7 %. La fécondité est passée de 1,98 enfant par femme à 1,93. Cette baisse est observée notamment chez les femmes jeunes. Le flux de titres de séjour délivrés, proche de 200 000 pour l'année 2014, est en légère augmentation, représentant 0,3 % de la population. Plus de la moitié des titres délivrés concernent des femmes. Le nombre de mariages (pour les couples de sexe différent et pour les couples de même sexe) est en légère baisse. Les officialisations d'union sont plus fréquemment des pacs pour les couples de sexe différent et plus fréquemment des mariages pour les couples de même sexe. Le nombre de divorces diminue, tout comme l'indice conjoncturel de divortialité; moins d'enfants mineurs sont concernés par un divorce. Le nombre de décès en 2015 a augmenté par rapport à 2014, notamment du fait d'une mortalité saisonnière plus importante. En raison de ce pic de mortalité, l'espérance de vie a reculé de manière significative : 0,3 an pour les hommes et de 0,4 an pour les femmes.

Magali MAZUY, Magali BARBIERI, Didier BRETON, Hippolyte D'ALBIS • RECENT DEMOGRAPHIC DEVELOPMENTS IN FRANCE: A DECLINE IN FERTILITY, AN INCREASE IN MORTALITY

On 1 January 2016, the population of France was 66.6 million (of which 64.5 million in metropolitan France), an increase of 3.7 per 1,000 over the previous year. Fertility decreased, from 1.98 children per woman in 2014 to 1.93 in 2015. This decrease was observed notably in young women. The number of residence permits issued – close to 200,000 in 2014 – increased slightly, and permit holders represent 0.3% of the population. More than half of permits were issued to women. The number of marriages (among both opposite-sex and same-sex couples) decreased slightly. Heterosexual unions were more often officially registered through a PACS civil partnership, and same-sex unions through marriage. The number of divorces decreased, as did the divorce rate; fewer minor children were affected by a divorce. There were more deaths in 2015 than in 2014, notably due to greater seasonal mortality. As a result of this mortality peak, life expectancy decreased significantly, by 0.3 years for men and 0.4 years for women.

Magali MAZUY, Magali BARBIERI, Didier BRETON, Hippolyte D'ALBIS • LA EVOLUCIÓN DEMOGRÁFICA RECIENTE DE FRANCIA: DISMINUCIÓN DE LA FECUNDIDAD, AUMENTO DE LA MORTALIDAD

El 1° de enero de 2016 Francia contaba con 66,6 millones de habitantes (de los cuales 64,5 millones en Francia metropolitana), sea un crecimiento de 3,7 ‰. La fecundidad ha bajado de 1,98 hijos por mujer en 2014 a 1,93 en 2015. Esta baja se observa sobre todo en las mujeres jóvenes. Los permisos de residencia, cerca de 200 000 en 2014, están en ligero aumento y los que poseedores del permiso representan 0,3 % de la población. Una mayoría de los permisos han sido concedidos a mujeres. El número de matrimonios (parejas de sexo diferente y parejas del mismo sexo) ha disminuido ligeramente. En las parejas de sexo diferente los pacs son más frecuentes que los matrimonios e inversamente en las parejas del mismo sexo. Tanto el número de divorcios como la divorcialidad disminuyen, así como el número de menores afectados por un divorcio. En 2015, el número de muertes ha aumentado respecto a 2014, notablemente debido a una mortalidad estacional más fuerte. A causa de este pico de mortalidad, la esperanza de vida ha disminuido de manera significativa: 0,3 años en los hombres y 0,4 años en las mujeres.

Mots-clés : France, conjoncture démographique, vieillissement, migration, fécondité, conjugalité, couples de même sexe, mortalité.

Keywords: France, demographic situation, ageing, migration, fertility, conjugality, same-sex couples, mortality.

